

Lévis

6211-04-004

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 19

Séance tenue le 12 février 2007 à 13 h 30

Domaine Franco
555, route Campagna
Saint-Henri

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2007
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 M. PIERRE BLOUIN 1
 MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC 12
 M. Jean-Michel Laurin
 M. MATHIEU LAFONTAINE 21
 M. SERGE LABRIE 27
 M. JEAN-GUY PELCHAT 35
 REPRISE DE LA SÉANCE
 VERREAULT 38
 M. Michel Verreault
 M. Jérôme Marcoux
 ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES 44
 M. Jules Lauzon
 M. Louis Rail
 M. Jean Carpentier
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CAPITALE-NATIONALE 56
 M. Alexandre Turgeon
 M. BERNARD DROLET 76
 DROIT DE RECTIFICATION
 PROMOTEUR 83
 M. Glenn Kelly



SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2007
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
PIERRE BLOUIN

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour mesdames et messieurs, alors je vous invite à prendre place, l'audience reprend!

10

C'est la dernière journée de ce tour d'horizon absolument extraordinaire qu'on a fait ensemble, tour d'horizon parfois difficile, assez large mais toujours édifiant. J'y reviendrai à la fin de l'audience ce soir. Alors il reste devant nous un bout à faire évidemment, nous, comme Commission.

15

Et je vous dis tout de suite, pour ceux qui ne seront pas avec nous ce soir, que votre engagement était, pour nous, une source d'inspiration véritable en termes de notre capacité de mener à bien le mandat de cette Commission.

20

Alors cela dit, j'invite comme premier intervenant de l'après-midi, monsieur Pierre Blouin. Allez-y.

PAR M. PIERRE BLOUIN:

25

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Il est surprenant de voir ce que l'argent peut détruire en si peu de temps. Cette citation est de monsieur Claude Gaumond de Vision Cacouna. Voilà où on en est rendu à Lévis. Je serais tenté de dire quelle tristesse, mais je dirai plutôt quelle inconscience.

30

Le mémoire que je veux vous présenter brièvement ici parle de l'économie comme paysage ou vice versa. Je me suis joint à l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis, l'Appel, il y a maintenant un an et demi (1 ½). Je ne suis pas habitant des environs touchés physiquement par la proposition Rabaska, j'habite dans le vieux Lévis.

35

Je dois dire que je défends bien sûr ma cour, puisque sans cour, comme on dit, bien, qu'est-ce qu'on serait! Une fourmi, un nomade? La cour est en fait toujours, malheureusement, celle des autres, les moins puissants, des disponibles au sacrifice et qui de plus ont un ego trop fort.

40

C'est celle de Ville-Guay dont on a appris qui n'était pas un quartier de Lévis ville nouvelle.

45 Que vient-on de vivre à cette Commission d'audience? En gros, des entreprises et leurs agents économiques qui veulent profiter d'une manne dans leur cour, comme ils l'ont dit avec honnêteté, d'un profit à court terme et de conséquences à long terme; et de l'autre côté, des citoyens résidents obligés de se manifester, de protester, qui ne demandent qu'une chose très simple, vivre tranquilles chez eux, dans leur milieu, avec la qualité de vie normale à toute personne normalement constituée, y compris les décideurs eux-mêmes qui ont droit à cette qualité de vie et la protègent. Ces décideurs dont on ne questionnera pas le lieu évidemment
50 de résidence, parce que ce n'est pas de nos affaires et que ça n'a rien à voir avec le dossier qui nous touche ici.

55 Lévis reste une ville de l'avenir, c'est-à-dire à dimension humaine, comme tant d'autres centres urbains aimeraient avoir. Pourquoi tenir à la modeler sur Québec où le rapport à l'espace est tout autre? Lévis appartient davantage à l'espace agricole et résidentiel de services de Chaudière-Appalaches et à l'économie nouvelle fondée sur la recherche et la technologie avancée. L'avenir me semble à explorer plutôt de ce côté.

60 Si l'on avait décidé d'opter pour le respect de ses citoyens, en bon citoyen corporatif, le consortium Rabaska aurait retiré son projet et aurait choisi, à son bon gré vu le manque actuel de balises gouvernementales, un autre site ou une autre solution, plus coûteux pour lui et qui aurait été moins conforme à sa stratégie d'affaires.

65 Mais l'affaire elle-même aurait été close et les entreprises locales auraient continué d'exister et de prospérer comme avant, et les blessures sociales et psychologiques auraient toutes été évitées. L'affaire aurait finalement coûté moins cher, à la fois au consortium et à celle qu'il faut bien appeler par son nom, la population, cette masse qui est si importante aux yeux des politiciens locaux et nationaux, surtout en temps électoral.

70 L'économie est pourtant un moyen et non pas une fin en soi. L'économie ne s'oppose pas au social, elle est l'expression des échanges monétaires qui s'y déroulent. Elle procure l'emploi et change le milieu vers plus de bien-être, pas nécessairement plus de richesse, entre guillemets. Elle est la gestion de la maison ainsi que son étymologie le dit.

75 Donc l'économie se doit d'être conforme à la morale commune. Bien entendu, les entreprises locales ont un intérêt dans Rabaska, c'est normal, et leur droit de défendre leurs intérêts se comprend. Cependant, on a qualifié l'opposition d'intolérable dans cette affaire, les conséquences d'un refus de désastreuses, que se passe-t-il donc?

80 Il faudrait tout d'abord replacer chaque chose dans son contexte et dans son milieu. Il faut aussi définir nos mots. Les partisans d'un terminal méthanier à Lévis nous disent: on ne peut pas faire d'omelette sans casser d'œufs. Ils qualifient de mineurs les inconvénients de cette proposition industrielle. Dirait-on par exemple la même chose si cette implantation se faisait dans la partie ouest de Lévis, avec des méthaniers qui passeraient devant Québec?
85

100 Monsieur le Président, de grâce, considérons un instant comment ce processus nous est tombé dessus. Construire une centrale atomique, une usine d'armement ou raser une ville pour la reconstruire après procurent aussi de l'emploi et crée de la richesse. Elles sont des activités dynamiques au sens purement économique et financier du terme qui contribuent toutes à l'augmentation du PIB national.

Monsieur David Suzuki dans un entretien au Soleil le 17 juillet 2006, disait:

105 "Il y a cent cinquante (150) ans, quand on a voulu abolir l'esclavage aux États-Unis, les gens disaient: vous ne pouvez le faire, vous allez détruire l'économie!" C'est vrai. "Mais est-ce une excuse", disait monsieur Suzuki? "Avons-nous le droit moral d'utiliser un argument économique pour ne rien faire?"

100 On a suffisamment vu à cette Commission les deux (2) planètes sur lesquelles nous vivons ensemble. Personne n'est fondamentalement mauvais en soi, comme on l'a souvent dit. En tant qu'opposants, entre guillemets, nous étions perdants au départ, surtout que nous étions contre un projet, une notion essentiellement positive comme dans projet de vie.

105 Tout notre langage est affecté par le système social et économique qui nous régit. Quand on parle d'emploi, de richesse, de dynamisme, d'entrepreneuriat, d'investissement, de leadership, de sécurité, d'énergie renouvelable, dans le cas de l'industrie gazière, on ne parle jamais réellement de ces choses-là. On parle le plus souvent des mythologies sociales et idéologiques qui les enrobent, ce qui est une tout autre affaire.

110 En ce sens, l'intervention du président de l'entreprise lévisienne Teknion, Roy et Breton m'a touché par sa sincérité; il se disait perturbé par ce qui se passe à Lévis, il n'aime pas ce qui arrive à son milieu. J'y ai perçu un signal important.

115 Voilà un aveu du cœur, une belle main tendue qui prouve que l'être humain est plus important que le groupe social auquel il appartient. L'importance de l'économie, oui, mais pas à n'importe quel prix.

120 Dans mon mémoire, je parle aussi, monsieur le Président, heureusement, de la beauté, du besoin de beauté qui est aussi important que celui de manger ou de dormir. Je parle du paysage qui est une de ses voix.

Il y a le paysage des uns et celui des autres, le paysage des décideurs et celui des habitants liés à leur environnement.

125 Le paysage économique qui en est un de lots vacants qu'il faut faire fructifier et celui des autres, des âmes trop sensibles peut-être, qui ne compte pas vraiment. Pourtant, lesquels parmi nous n'aimons pas la beauté, la majesté d'un paysage? Qui ne va pas à la campagne à

son chalet, sur le bord de la mer en vacances, à Cuba ou dans le Bas du fleuve, pour s'y reposer, récupérer, se ressourcer?

130

Ce faisant, nous ne réalisons pas toujours pleinement ce que nous sommes en train de faire. Un pèlerinage, une sorte de voyage aux sources. Pourquoi effacer le paysage qui est à nos portes? Celui dans lequel on vit tous les jours. Comme si nous étions absolument obligés pour survivre de détruire ce paysage.

135

ICOMOS, qui détermine les sites du patrimoine mondial avec l'UNESCO, parle du paysage comme d'un tout vivant. La Convention européenne du paysage de juillet 2000 est considérée comme le complément d'instruments juridiques internationaux depuis 1972.

140

Subir le paysage, comme le destin que nous imposerait la zone industrielle de Lévis-est, ou choisir notre paysage. La question est posée par la Convention qui accorde une protection juridique au paysage.

145

On doit noter que la Loi sur le développement durable, adoptée par le Québec au printemps 2006, reconnaît la protection du paysage comme une des constituantes du développement durable. La Loi sur la conservation du patrimoine naturel propose de son côté une définition du paysage humanisé.

150

Voici un autre exemple, et je cite:

"Le paysage et le capital constituent deux (2) niveaux différents de description d'un même objet – entre guillemets – économique. "

155

Cette idée a été énoncée lors de la Biennale del paesaggio, tenue dans la région de Reggio Emilia en Italie, le 2 décembre 2006, ça fait pas tellement de temps, rencontre à laquelle assistaient des hauts fonctionnaires, des politiciens, un ministre, des architectes, des enseignants en urbanisme et en économie, des essayistes et même le président de l'Association des industriels de la région Émilie-Romagne.

160

C'est donc dire l'intérêt que suscite la question de l'aménagement du paysage en Italie, ainsi qu'en France et en Europe qui compte des pays hyperindustrialisés et confrontés à leur tradition humaniste séculaire et soucieuse du bien commun, au sens humaniste du terme.

165

Les théories économiques les plus sophistiquées confirment les fortes affinités entre capital et paysage, et je cite encore:

170

"Chaque ressource utilisée dans les processus économiques vient d'un espace géographique et y retourne, interférant avec cet espace et les écosystèmes qui y sont présents."

C'est le communiqué du 13 novembre 2006 de la Biennale du paysage en Italie.

175 Une intervenante vous a lu ici un extrait d'un éditorial de l'écrivain Roger Lemelin alors qu'il était éditorialiste à La Presse. Monsieur Lemelin incitait alors au respect de la beauté de la Jacques-Cartier, une rivière qu'Hydro-Québec voulait noyer pour y faire un barrage à réserve pompée en 1973, invoquant un besoin pressant et incontournable en énergie, besoin qui fut invalidé à peine quelques années après le rejet du projet.

180 Le ministre responsable du Tourisme, Chasse et Pêche du cabinet Bourassa avait chassé l'entreprise d'État du Parc des Laurentides, et il a reconnu récemment, lors d'un reportage sur cette affaire, que le biologiste qui animait les opposants avait tout à fait raison et que ces derniers avaient sauvé ce qui est aujourd'hui le Parc de la Jacques-Cartier, un des plus précieux au Québec.

185 L'épisode du Suroît n'aura été que l'exacte répétition de cette affaire. C'est ainsi que tous les grandioses projets naissent et meurent dans ce pays de Québec.

190 Nous voilà donc parvenus au terme de notre pérégrination commune en audience. Quelle chance j'ai eu de vivre cette aventure forcée, avec ses hauts et ses bas, que n'importe quel autre groupe ou communauté ne pourra jamais donner à vivre. Quel cours incroyable sur la nature humaine, et ce n'est pas fini.

195 Pour conclure, monsieur le Président, je veux vous dire que seuls comptent pour moi désormais tous ces nouveaux amis, ces nouvelles personnes sorties de l'ombre de leur quotidien qui ont appris à se connaître et à se dépasser, tout ces gens qui n'ont jamais cherché la notoriété et qui, par leur bon sens, leur curiosité, sont devenus dans le fond les véritables experts en GNL que nos autorités attendent tant pour se prononcer.

200 Vous avez eu la preuve devant vous, monsieur le Président, de la sagesse et de l'intelligence incroyable de ces gens qui ont cherché par eux-mêmes des réponses à leurs questions, parfois maladroitement, toujours avec sincérité. J'ai eu l'immense privilège de chercher aussi avec eux.

205 Je vous demande qu'on ne leur vole pas leur milieu de vie, leur santé et leur paysage, comme je n'aimerais pas qu'on me vole le mien. Et comme on me volerait le mien de toute façon. Et celui de toute la population de Lévis, travailleurs comme patrons, même s'ils ne le réalisent pas pleinement encore.

210 Je vous remercie de votre attention, monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la Commission qui vous remercie, monsieur Blouin, très bien dit.

215

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Merci.

220

PAR LE PRÉSIDENT:

Et un hommage qui est bien mérité envers vos concitoyens aussi.

Je reviendrai avec une question.

225

Monsieur Waaub!

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Vous avez amplement parlé de l'importance du paysage, donc j'aimerais que vous puissiez, c'est une question qu'on a déjà posée plusieurs fois, monsieur Samak l'a même posée aussi à sa façon, c'est de voir, bon, selon vous, en quoi les dommages au paysage seraient irréparables de la présence d'un bateau, jetée, conduite cryogénique et terminal, malgré les efforts importants d'atténuation proposés...

235

PAR LE PRÉSIDENT:

Et d'intégration.

240

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

... et d'intégration visuelle, couleur de la jetée, talus, etc.

Et aussi vos craintes par rapport à l'industrie future. Donc comment vous pouvez formuler ça le plus synthétiquement possible qui pourrait aider la Commission?

245

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Si on ne parlait que de l'installation de Rabaska comme telle, il y a beaucoup de supputations visuelles et des simulations qui ont été faites, on verrait pas grand-chose ou presque rien ou en n'entendrait rien, puis on ne peut jamais en être sûr de toute façon.

250

Moi, je vous dirais, c'est l'expérience du milieu de vie qui serait atteinte. Parce que le paysage, c'est pas seulement ce qu'on voit, c'est ce qu'on vit aussi.

255 Et ce que j'ai lu, moi, un petit peu partout aussi, par exemple on parle de la jetée, bon. Bien, autour de la jetée, il va y avoir une activité portuaire, mais l'activité portuaire en elle-même, dans ce lieu-là, va affecter les gens de l'île en face, parce que c'est un lieu qui est essentiellement calme et paisible.

260 Donc c'est sûr que ça va affecter tout le lieu, beaucoup alentour. On parlera pas des bruits aussi, parce qu'il y a comme une espèce d'effet amphithéâtre dans ce coin-là. On entend les sons de très très loin.

265 Donc moi, c'est ce que je dirais, c'est l'expérience du paysage, ce qu'on vit. Évidemment, bon, les craintes que les gens vivent aussi alentour, ça, c'est sûr.

Il y a toujours, disons, une crise de l'expansion du projet comme tel, l'expansion de la zone industrielle comme telle; tout ça reste dans le flou encore, on n'en sait absolument rien.

270 Si ça s'étend pas du côté de Lévis, par exemple, ça peut s'étendre du côté de Beaumont. On peut très bien imaginer que ça s'étend du côté de Beaumont à un moment donné.

275 Et là, à ce moment-là, il y aurait plus de protocole, rien, on tombe dans des inconnues.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

280 Quelle était votre expérience du lieu quand les chantiers maritimes de la MIL fonctionnaient à plein rendement puis qu'il y avait là aussi beaucoup, j'imagine qu'on devait entendre des bruits, il y avait aussi de l'activité nocturne, etc.

285 Bon, maintenant, MIL, c'est très temporairement peut-être diminué, donc quelle est votre expérience par rapport à la présence d'une infrastructure qui est à quelques kilomètres, pas beaucoup plus?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

290 Oui, oui, il faudrait demander aux gens qui habitent sur place s'ils entendaient beaucoup l'activité du chantier MIL Davie.

295 Maintenant, moi, ce que je dirais aussi, c'est que là, quand on parle du chantier Lévis ou de la Daishowa du côté de Québec, etc., on parle toujours d'une donnée historique. C'est des chantiers qui sont là depuis cent (100) ans, cent cinquante (150) ans. On est face à un constat, on est face à une donnée historique.

Est-ce qu'on peut prendre ça automatiquement puis en faire une justification? Parce qu'on a beaucoup utilisé, par rapport à Barcelone aussi, on a beaucoup utilisé ça. Bien, c'est une donnée historique.

300 Est-ce qu'on peut nécessairement s'appuyer sur ça pour faire une justification pour d'autres activités industrielles? Je suis pas certain, je suis pas sûr.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

305 On a vu que justement, enfin, que l'activité portuaire de Québec est quand même pas en voie de disparition, disons, c'est le moins qu'on puisse dire?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

310 Non.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

315 Puisqu'on a accepté des grands bateaux de croisières. On a vu que probablement, suite à la baisse du niveau, de l'augmentation du trafic, etc., et peut-être d'autres ports du Saint-Laurent vont devoir jouer un rôle important.

320 Donc c'est pas, on peut pas considérer que c'est une activité en voie de disparition, comme dans certains ports qui sont complètement reconvertis en autre chose, en disant, bon, c'est fini, on fait plus d'activité portuaire ici, on localise tout à l'extérieur.

325 Donc c'est ça, malgré tout, Québec, comment vous voyez ça justement cette idée que, d'une part, des bateaux, il va en passer cinq (5000), peut-être même sept mille (7000) par année, donc la part relative des méthanières sera de plus en plus mince, et les autres bateaux seront aussi gros?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

330 Oui effectivement, on a beaucoup dit ça, mais il faut jamais oublier que les méthanières ne sont pas des bateaux comme les autres, compte tenu de leur danger.

S'il arrive un accident, c'est un autre type d'accident que ce qui peut arriver avec un pétrolier. Je pense qu'on en a déjà assez parlé aussi, là.

335 Mais comme je vous parlais d'activité portuaire, moi, c'est par rapport au lieu, c'est par rapport au milieu où on le prévoit. Cette activité-là n'est pas du tout la même, par exemple au bassin Louise dans le Vieux-Québec, parce que le milieu de l'île est un milieu rural, semi-rural, etc.

340 On n'est pas vraiment, on n'est plus en milieu urbain. C'est en ce sens-là que je voulais un peu parler de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

345 D'accord. Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

350 Juste pour compléter sur la question du paysage! Vous avez fait allusion à la Convention européenne du paysage...

PAR M. PIERRE BLOUIN:

Oui.

355 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

... et qui institue une protection juridique. Comment ça pourrait se traduire au Québec? Qu'est-ce qu'on pourrait avoir comme instrument qui ressemblerait à ça?

360 **PAR M. PIERRE BLOUIN:**

Je me souviens plus, il y a beaucoup de suggestions dans la Convention, il faudrait que je la relise en entier, là. J'en ai souligné dans mon mémoire en annexe à la fin.

365 Des concertations, je pense qu'il y avait des concertations entre autres, des organismes de concertation. Même au niveau des organismes de développement économique, au lieu d'arriver comme ça puis d'imposer des projets sur des sites qui sont choisis sur des cartes, on arrive avec la population puis on discute avec eux. On essaie de composer, de dialoguer sur les aménagements qui seraient acceptables, etc.

370 Je pense que la convention insistait beaucoup sur ça, entre autres, mais il y avait d'autres mécanismes aussi qui étaient prévus.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

375 Merci monsieur Blouin.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Vous avez évoqué Amory Lovins, monsieur Vachon, etc., à propos de la primauté douteuse, selon eux, de la donne économique, des facteurs économiques, etc.; vous avez parlé

aussi des retombées économiques qui semblent, selon vous, avoir colorié trop le positionnement des médias par rapport au projet.

385 La société a évolué dans un sens et souvent, quand la société évolue, on se trouve des décennies et des siècles plus tard dans un endroit où personne n'a pas voulu nécessairement consciemment au début, ça vient avec le paquet, ça.

390 On est dans une situation sociologiquement parlant où il n'y a que le salarial, le fonctionnariat, et pour les chanceux, l'actionnariat comme dans la possession des actions, et la position des actions est de plus en plus le jeu des fonds de pension qui communiquent avec l'autre option, la rente à la retraite, etc., etc. Côté salariat maintenant, monsieur Vachon a évoqué la notion connue Homo Oeconomicus et que la condition humaine ne saurait être réduite à ça.

395 C'est vrai, mais quand cette abstraction qu'on appelle souvent par des régions Homo Oeconomicus, quand ça commence à prendre un visage, un nom, des traits, comme monsieur De Repentigny qui nous a parlé au début de la deuxième partie, comme monsieur Bisson qui était avec nous à l'Île-d'Orléans, quand il s'agit de salaire, travail, travailleurs de construction, on a besoin de travail, les chantiers se font rares, etc., etc.

400 Est-ce que c'est pas peut-être trop facile d'aborder la question de l'économie par le bout plus abstrait que par le bout où il y a des visages, des noms, des besoins réels, des concitoyens? Je ne sais pas qu'est-ce que vous en pensez.

405

PAR M. PIERRE BLOUIN:

410 C'est très difficile à démêler tout ça. Dans le fond, vous me parlez de la crise du système économique où on vit maintenant, puis chacun vit cette crise-là à sa façon. C'est évident que l'homme d'affaires, le syndicaliste, tout ça, eux vivent ça sur le terrain au jour le jour, ils ont des préoccupations immédiates, et ça se comprend parfaitement. C'est pas parce qu'ils sont plus bornés ou quoi que ce soit, je veux dire, on vit tous chacun, comment je dirais, nos préoccupations.

415 Je sais pas trop quoi vous dire là-dessus. Par contre, il y a une analyse aussi qu'il faut faire en quelque part, si ça peut peut-être aller à contre courant avec ce que d'autres personnes vivent ou prônent.

420 Moi, ce que je pense, c'est qu'admettons que Rabaska se fasse, bien, c'est tout le monde qui perd à Lévis. C'est toutes les classes, les travailleurs, les patrons, etc.

Je veux dire, parce qu'on va être soumis à plus de dangers industriels, il y a une raffinerie, une autre affaire de l'autre côté, bon.

425 Puis ça, je reviendrai pas là-dessus, on a parlé des emplois à court terme, etc. Là-bas sur le site même, il y aurait entre trente-quarante-soixante-dix (30-40-70) emplois, on le sait pas, mais c'est ce qui arrive après.

PAR LE PRÉSIDENT:

430 D'accord. Monsieur Waaub, une dernière question!

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

435 Oui. Bon, pour revenir encore justement, pour poursuivre ce que monsieur Paré disait aussi sur les outils européens. D'un côté, on a l'impression qu'on atteint certaines limites de nos outils à nous, d'aménagement du territoire et de protection du paysage, on a vu des réflexions qui ont été faites concernant la protection de l'île d'Orléans qui est limitée au territoire de l'île, etc., dans lesquelles les gens doivent faire beaucoup d'efforts.

440 On fait référence à des outils qu'on n'a pas et qui seraient peut-être utiles pour l'avenir. Et entre temps, comment gérer la transition?

445 Et puis doit-on peut-être se dire, enfin, je veux un peu vous pousser peut-être à réagir de dire, si on ne dit rien, c'est qu'il n'y a rien à dire peut-être? Si on n'en a pas d'outils, parce que des projets, je veux dire, il y en a régulièrement, justement, et les citoyens de la région se sont mobilisés à maintes occasions déjà.

450 Si on regarde entre Cap-Rouge et ici, il y a eu plusieurs dossiers depuis les années soixante-dix qui ont mobilisé la population et à chaque fois, on a visiblement montré qu'il y avait des outils qui manquaient peut-être pour protéger tout ça, et on n'a rien fait. Donc c'est peut-être qu'il y avait rien à faire à la fin?

PAR M. PIERRE BLOUIN:

455 C'est peut-être plus de concertation, plus de dialogue de la part des promoteurs puis des agents économiques. C'est ce que je serais porté à vous répondre tout de suite comme ça.

460 Il avait été soulevé aussi l'idée d'une espèce d'office gouvernemental pour régir ou pour, enfin, réglementer ou un petit peu organiser les choix des sites ou les choix des lieux de développement industriel, ce qui n'est pas du tout une mauvaise idée aussi, qui pourrait travailler de concert avec les autres agents économiques.

465 Mais moi, je dirais, à la base, puis je pense qu'on est toujours revenu là-dessus aussi, c'est vraiment une question très très simple, très très humaine. C'est une question de respect tout simplement.

470 Et je pense que toute l'histoire qu'on a vécue, moi, ça fait un an et demi (1 ½) que je suis là-dedans, mais il y en a qui le vivent depuis avril 2004, je pense que c'est ça, je pense que la grosse pierre d'achoppement a été là. Les gens se sont sentis bafoués, non respectés tout simplement, comme n'importe quelle personne.

475 Et là, c'est sûr qu'on n'a pas de pouvoir, on rue dans les brancards. Il y a certaines personnes qui pensent qu'on prend toute la place dans les médias, etc.; c'est tout simplement parce que, bon, c'est difficile de se faire entendre quand on n'a pas de canaux officiels et tout, là, mais je pense que c'est vraiment ça, cette question-là, à la base, et je pense que si on est conscient de ça, on va pouvoir trouver les moyens des canaux de dialogue, de concertation.

480 Ça se fait couramment dans les milieux économiques, mais pourquoi pas que ça se fasse entre les milieux économiques et les milieux, si on peut les appeler comme ça, de la société civile?

PAR LE PRÉSIDENT:

485 D'accord, très bien. Alors merci beaucoup monsieur Blouin, très apprécié.

MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC

490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Manufacturiers et exportateurs du Québec, monsieur Jean-Michel Laurin.

495 Et en attendant, j'aimerais porter à votre attention une correction des faits. Monsieur L'Homme tout à l'heure, décelant chez votre serviteur un penchant peut-être un peu démesuré pour la précision, comme je vous ai dit au début de l'audience, en illustrant les faits qu'on peut corriger, je vous ai dit que la lumière du soleil prend neuf (9) minutes pour se rendre à la terre, alors monsieur L'Homme a dit qu'il a refait des calculs et en fait, c'est huit (8) minutes quelques.
500 Alors voilà, la correction est acceptée!

Huit minutes virgule vingt-trois (8,23), monsieur L'Homme?

PAR M. DENIS L'HOMME:

505 Huit minutes virgule trois (8,3).

PAR LE PRÉSIDENT:

510 Voilà! Alors la correction est faite, merci.

Monsieur Jean-Michel Laurin.

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

515 Merci beaucoup de recevoir l'Association. Comme vous l'avez mentionné, je suis Jean-Michel Laurin, je suis vice-président à la recherche et aux affaires publiques pour les manufacturiers et exportateurs du Québec. Autrement dit, je représente les gens qui sont à l'autre bout du tuyau dans le cadre du projet qui vous intéresse.

520 Avant de commencer, j'aimerais peut-être dire quelques mots sur l'Association pour ceux et celles qui pourraient ne pas la connaître.

525 On est la principale association commerciale et industrielle au Québec et au Canada, puisque je travaille pour la division québécoise d'une association canadienne. Notre mission consiste à stimuler la croissance de l'industrie et stimuler la compétitivité de l'industrie québécoise et canadienne, puis de stimuler la croissance de ses exportations.

530 Nos membres sont majoritairement des petits et des moyens manufacturiers, on a également des grandes entreprises manufacturières qui sont membres de l'Association, ainsi que leurs partenaires d'affaires à tous les niveaux.

535 Nos membres sont présents dans toutes les régions du Québec incluant celle-ci, puis on a des membres dans tous les secteurs industriels, que ce soit les pâtes et papiers, l'aluminium, la fabrication de matériel de transport, transformation de métaux, le meuble, le textile et tous les autres sous-secteurs industriels.

540 L'Association, c'est certain que notre mission première, lorsqu'on a été fondé il y a plus de cent trente (130) ans de cela, c'est de promouvoir les intérêts de nos membres auprès des différents paliers gouvernementaux, mais on organise également une foule d'activités, de partage de bonnes pratiques au sein de l'industrie. On a également des programmes, des services qui sont destinés à nos membres pour leur venir en aide.

545 L'Association, depuis quelques années, a choisi de concentrer ses interventions sur les enjeux qui préoccupent particulièrement ses membres, c'est-à-dire l'industrie; donc nos enjeux prioritaires sont toutes les questions qui touchent le développement d'un marché. Donc on parle d'accords commerciaux internationaux.

550 On sait que la plupart de nos membres exportent la grande majorité de leur production à l'étranger, donc c'est un enjeu très important pour eux. Toutes les questions de main-d'œuvre, de formation sont également très importantes; tout ce qui touche les questions fiscales le sont également, les questions d'amélioration continue de la productivité, à l'heure actuelle c'est quelque chose qui préoccupe beaucoup l'industrie.

555 Puis il y a également l'enjeu d'environnement et l'énergie; ce sont des questions qui préoccupent également beaucoup nos membres, et je pourrai y revenir.

560 En matière énergétique, je vous cacherai pas que l'intérêt de nos membres réside principalement à s'assurer qu'il y a un approvisionnement fiable et suffisant à des tarifs qui soient le plus concurrentiels possible. Donc c'est à ce niveau-là que l'Association a décidé d'intervenir dans le cadre de ces audiences publiques.

565 On pourrait se demander pourquoi se préoccuper de ce qui se passe dans le secteur industriel au Québec! Bien, le secteur manufacturier est quand même un secteur qui a l'apport au PIB le plus important avec vingt et un pour cent (21 %). Souvent les gens vont dire ah oui, mais les services sont beaucoup plus importants, sauf que lorsqu'on les désagrège, quand on regarde au niveau des soins de santé, au niveau de l'éducation, au niveau du commerce, le commerce autant au détail qu'en gros, les finances, tous les autres secteurs d'activités, il y en a pas un qui arrive à une importance aussi importante que celle du secteur manufacturier en termes de création de valeur ajoutée dans notre économie.

570 C'est un secteur qui est responsable de la quasi-totalité de nos exportations, à vrai dire; à part des produits qu'on fabrique au Québec, il y a à peu près juste de l'électricité qu'on exporte et certains services professionnels, mais ça reste assez marginal.

575 C'est un secteur qui est également à la fine pointe de la technologie. Les deux tiers ($\frac{2}{3}$) de la recherche et développement qui se font dans le secteur privé au Québec se font par des entreprises manufacturières. Dans plusieurs régions du Québec, on le voit, c'est vraiment le moteur de leur économie. Lorsqu'il y a une usine qui ferme, bien souvent on voit les effets se répercuter dans l'ensemble des autres secteurs de l'économie de la région. Puis on parle de 580 cinq cent soixante-quinze mille (575 000) emplois directs au Québec, qui est quand même pas négligeable. On parle beaucoup des pertes d'emplois, mais il y a quand même une très forte base d'emplois dans le secteur manufacturier au Québec encore aujourd'hui.

585 Je dirais que le contexte actuel, bon, les médias le rapportent souvent, c'est très difficile, on est en concurrence à l'échelle mondiale, non seulement avec – on fait souvent état de la concurrence asiatique, mais juste l'autre côté de la frontière, aux États-Unis, ils ont un avantage de coûts pas mal importants par rapport à nous depuis un certain temps, donc la concurrence est très intense.

590 Pour aller chercher des mandats de production, pour aller chercher de l'investissement, pour conserver nos parts de marché, puis dans le fond, pour avoir une rentabilité financière, c'est de plus en plus difficile. On sait que les coûts sont en augmentation, notamment les coûts au niveau de l'énergie, puis en même temps, disons que la réponse facile serait de dire, on va refileur cette facture-là à nos clients.

595

600

Par contre, la concurrence ferait en sorte que les clients que nous sommes tous individuellement voulons davantage avoir des baisses de prix que des augmentations, donc c'est pour ça qu'on voit les entreprises souvent devoir faire des mises à pied ou fermer des opérations, parce qu'ils doivent, dans le contexte actuel, trouver des façons de contrôler leurs coûts.

605

Bien, notre intérêt dans le projet Rabaska, je vous cacherais pas, le gaz naturel, ça reste un intrant très important pour le secteur industriel au Québec. Vous voyez sur le graphique à l'écran que ça représente dix-sept pour cent (17 %) de l'énergie achetée par les manufacturiers au Québec, selon les données les plus récentes que l'on a. Je pense que j'avais vu d'autres chiffres récemment qui faisaient état de seize (16 %) ou de dix-huit pour cent (18 %), donc ça tourne pas mal toujours autour de ça.

610

C'est plus faible au Québec qu'ailleurs quand même, l'électricité compte pour beaucoup ici, mais ça reste un intrant essentiel, non seulement on utilise ça pour chauffer, mais il y a certains processus de fabrication également, c'est un intrant qui est important.

615

Je pense qu'un fait aussi qu'on doit noter, c'est que les entreprises, je vous le mentionnais plus tôt, cherchent à contrôler leurs coûts, donc c'est certain qu'au niveau de l'énergie, incluant le gaz naturel, bien, il y a énormément de projets qui se font à l'heure actuelle pour réduire la consommation, trouver des façons de réduire sa facture énergétique, parce que c'est un coût qui demeure quand même assez important pour les entreprises manufacturières.

620

Je pense qu'un fait important aussi à noter, c'est que cinquante-cinq pour cent (55 %), selon les données que nous avons, donc la majorité du gaz naturel consommé au Québec est consommé par le secteur industriel. Donc on reste quand même la catégorie de consommation la plus importante.

625

Puis la disponibilité ou l'accès au gaz naturel demeure un facteur de localisation important pour bon nombre d'entreprises. Une entreprise qui choisit d'investir au Québec va vouloir être près d'un endroit où il peut s'approvisionner en gaz naturel, puis va vouloir avoir de l'assurance là-dessus à long terme que le gaz va être disponible et à des prix qui sont concurrentiels sur le marché.

630

On le sait, depuis un certain nombre d'années, les prix du gaz naturel sont de plus en plus volatiles. Je pense quand on regarde un projet comme ça, il faut regarder plus à moyen puis à long termes ce qui se passe.

635

Puis lorsqu'on regarde du côté de la demande, bien, on voit, selon les données de Ressources naturelles Canada, la demande en Amérique du Nord, pour l'Amérique du Nord, va augmenter de dix-neuf pour cent (19 %) au cours des quinze (15) prochaines années, c'est-à-dire d'ici à 2020. Donc on parle d'une augmentation moyenne annuelle d'un point cinq pour cent (1,5 %).

640 Donc c'est certain qu'il y a un paquet de variables qui rentrent en ligne de compte
lorsqu'on fait de telles évaluations; par contre, on se dit, bon, Ressources naturelles Canada est
un organisme crédible, puis il y a une bonne part de cette augmentation-là qui est attribuable à
la croissance de la demande industrielle puis aussi, bon, la production d'électricité ailleurs en
Amérique du Nord, parce qu'on sait, il y a beaucoup de centrales au gaz naturel qui se
645 produisent, notamment du côté des États-Unis, puis c'est certain que du côté industriel, nous,
on espère qu'on va être capable de consommer plus de gaz naturel, puis ça va vouloir dire que
nos entreprises vont croître puis vont réussir à développer des nouveaux marchés. Puis c'est
ce qu'on s'attend à ce qu'elles fassent au cours des prochaines années.

650 D'un autre côté, si on regarde l'offre, parce qu'on sait, les prix en général dans un
marché, c'est déterminé à la fois par l'offre et par la demande. Bien au niveau de l'offre, on sait
qu'il y a un épuisement graduel des réserves de gaz qu'on appelle classique dans l'ouest du
pays, je pense que je vous apprends rien. Bon, les ressources continentales sont de plus en
plus dispendieuses à extraire, c'est normal, je pense que les moins dispendieuses, on les a
655 extraites en premier. Les autres gisements qui sont explorés présentement sont
nécessairement plus dispendieux.

Puis l'autre facteur qui va avoir une influence sur l'offre, puis je pense que c'est
important de le noter, de tous les facteurs que je vous ai dits, autant au niveau de la demande
et de l'offre, tous les facteurs contribuent à faire augmenter les prix, sauf le dernier, c'est-à-dire
660 les importations de gaz naturel liquéfié sur le marché nord-américain. Bien, c'est le seul facteur
qui va contribuer à exercer une pression à la baisse sur les prix, puis c'est une des raisons pour
laquelle nous sommes fortement intéressés par le projet que vous étudiez.

665 Un point que je pense que c'est important de noter! Il y a eu des consultations quand
même assez importantes qui ont été réalisées par l'Assemblée nationale dans la préparation de
la Stratégie énergétique du Québec qui a été dévoilée tout récemment, puis un des six (6)
objectifs de la Stratégie était justement d'utiliser davantage d'énergie comme levier de
développement économique; et en ce sens-là, la priorité était donnée à diverses filières,
notamment à l'hydroélectricité, l'éolien, les gisements d'hydrocarbures et la diversification des
670 approvisionnements en gaz naturel.

C'est certain que la politique, nous, la Stratégie énergétique du Québec, on avait
participé aux consultations, c'était quelque chose qu'on suivait avec beaucoup d'intérêt, même
plusieurs de nos membres ont présenté des mémoires dans le cadre de cette stratégie, puis je
675 pense que la majorité des intervenants disaient que c'est quand même une stratégie qui tient
compte des interventions de la majorité des intervenants.

Puis au niveau de la diversification des approvisionnements en gaz naturel, c'était
quelque chose qui faisait partie de nos préoccupations mais également de celles de beaucoup
680 d'autres groupes qui s'étaient présentés à l'Assemblée nationale.

685

Donc au niveau des terminaux méthaniers en particulier, comme je le disais tout à l'heure, ça permet de diversifier nos approvisionnements à moyen et long termes, réduit également notre dépendance énergétique face à des approvisionnements qui proviennent de l'Ouest canadien.

690

On sait, bon, ces approvisionnements sont soumis à de fortes pressions, les réserves auxquelles on a accès s'amenuisent, puis également on sait, le gaz naturel qui nous parvient présentement est acheminé par un seul système de transport, le réseau de TransCanada Pipelines.

695

Donc les terminaux méthaniers comme celui qui est à l'étude présentement, ça améliore les chances que l'industrie québécoise puisse, à moyen puis à long termes, avoir accès à un approvisionnement fiable et suffisant à prix compétitif.

Donc pour conclure mon intervention, je vais vous dire que, bon, les manufacturiers et exportateurs du Québec, on est en faveur de l'autorisation du projet.

700

Comme je vous le disais, le gaz naturel est un intrant indispensable pour le secteur manufacturier. L'implantation de terminaux méthaniers est essentielle pour maintenir les prix à des niveaux concurrentiels. Comme je le mentionnais, c'est le seul facteur qui va exercer une pression à la baisse sur les prix à moyen et à long termes, puis également, ça va permettre de sécuriser l'approvisionnement sur le territoire québécois.

705

Un élément qu'on a noté dans les documents, ce qui s'est dit en prévision par le promoteur dans le cadre du projet, c'est qu'une partie significative du gaz va être vendue à la clientèle du Québec et de l'Ontario.

710

C'est très important pour nous, puis je pense que c'est important aussi à noter, on a ajouté un élément dans notre intervention, c'est de dire, bon, il y a une étude de SECOR qui a été réalisée en prévision du projet, une étude sur les impacts économiques, nous, on l'a regardée assez attentivement, un des éléments qui nous avait frappé, c'est les besoins en termes de main-d'œuvre.

715

720

On sait pas exactement si la main-d'œuvre va venir de la région ou non, mais dans certains type de corps de métiers, bien, il y a déjà des industriels, que ce soit ici ou ailleurs au Québec, qui embauchent de la main-d'œuvre dans ces corps de métiers là, donc c'est certain que, je pense que c'est important que le promoteur et les industriels et les acteurs du développement économique de la région travaillent ensemble pour justement s'assurer que cette pression sur les bassins de main-d'œuvre n'ait pas d'effet qui sont pas désirés sur d'autres entreprises de la région. On sait qu'il y a beaucoup de difficulté à attirer les jeunes dans certains de ces types de métiers là, je pense par exemple aux tuyauteurs et autres corps de métiers. Donc c'est important, je pense, de continuer.

725 On a déjà une bonne collaboration avec Gaz Métro, pour pas le nommer, je pense qu'on
a une problématique commune au Québec dans différents secteurs quant au recrutement de
main-d'œuvre qualifiée, mais je pense que c'est important, en particulier dans le cadre de ce
projet-là, que ce soit bien géré, puis que les gens continuent à collaborer ensemble en
particulier dans la région ici.

730

Donc ça conclut mon intervention, je peux prendre vos questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

735

Merci monsieur Laurin. C'est très clair.

J'aimerais juste vous poser une question. Quels sont les inconvénients que subissent
vos membres, du fait de se trouver au bout du tuyau, comme on dit, à la toute limite du réseau
canadien de distribution du gaz?

740

S'il y a des inconvénients, ce sont lesquels?

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

745

S'il y a des inconvénients au niveau de se retrouver au bout du tuyau, bien, je pense
qu'on a eu la chance jusqu'à présent, de ce que j'en sais, on n'a pas eu d'interruption de
service, je dirais, en général. Ce que les industries n'aiment pas, c'est l'incertitude.

750

Au cours des derniers deux-trois (2-3) ans, il y a eu énormément de fluctuation dans les
prix de gaz naturel; ça, je vous dirais que j'en ai entendu parler, parce qu'en général, les
entreprises aiment contrôler leurs coûts.

755

Je vous dirais en particulier dans le cas des plus petits et moyens manufacturiers. Ces
gens-là sont très bons pour gérer leur production, ils connaissent leur produit comme le fond de
leur poche, c'est très impressionnant de les voir, sauf qu'ils peuvent pas être un expert non plus
en gestion des risques de change, ils peuvent pas être des experts non plus en gestion des prix
de l'énergie, et ils peuvent pas être des experts non plus en gestion des ressources humaines.
Dans le fond, on peut pas être bon dans tout.

760

Les entreprises qui ont du succès en général se concentrent là où elles ont un avantage
comparatif, puis quand il y a de l'incertitude dans un autre élément du marché, c'est certain que,
je pense que ça nuit à leur développement.

765

Mais au niveau d'être au bout du tuyau, je pense que ça fait juste augmenter de
l'incertitude, surtout à moyen puis à long termes, mais je pense que jusqu'à maintenant, de ce
que j'en sais – peut-être qu'il y a des intervenants qui sont un peu plus experts en matière de

gaz naturel pourront vous dire autrement – mais de ce que j'en sais, jusqu'à maintenant, ça n'a pas été un enjeu.

770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous pensez que le projet contribue de quelle façon à aplanir un peu ou à adoucir un peu la volatilité des prix qui inquiètent vos membres depuis deux-trois (2-3) ans?

775 **PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:**

Bien, je veux dire, un des aspects qui est important, je pense, dans le projet, c'est qu'une partie de ce gaz naturel là va être vendue sur le marché québécois, sur le marché de l'Ontario.

780

Donc c'est certain que, moi à la base, j'ai étudié en économie, je regarde...

PAR LE PRÉSIDENT:

785

Il va augmenter l'offre, quoi?

PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:

790

Bien, on va augmenter l'offre, donc c'est certain que ça va avoir un effet à la baisse ou stabilisateur du moins sur les prix. Je pense pas que les prix du gaz naturel, à long terme, vont diminuer, je pense que si on réussit à les stabiliser, déjà là, ça va être bon.

795

Mais sachant qu'il y a une partie de ce gaz-là qui va être distribuée sur le marché québécois, bien, c'est certain que les entreprises, disons que ça les rassure quant aux tarifs à moyen puis à long termes.

PAR LE PRÉSIDENT:

800

D'accord. Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

805

Moi, j'aurais une petite question. Vous semblez être particulièrement sensible à l'argument de la pénurie du gaz qui viendrait de l'ouest.

Si jamais cette pénurie-là s'avérait moins avérée que prévue, on a eu des représentants de l'industrie canadienne du gaz qui nous disaient, bon, c'est vrai qu'il y a un chiffre réserves proche, enfin, de neuf (9) années, mais il y a aussi le chiffre suivant qui est, c'est-à-dire au prix

810 du marché, connu, technologie disponible, etc., ils disaient qu'il y en avait pour soixante-dix (70)
ans de ces ressources-là.

À votre avis, comment l'industrie manufacturière québécoise réagirait à plus de gaz qui
viendrait de l'ouest, si la menace de pénurie se faisait moins sentir disons?

815 **PAR M. JEAN-MICHEL LAURIN:**

820 Ce que je comprends de ce que vous dites, c'est que le marché en général fonctionne,
mais dans ce que je comprends, c'est que ces réserves-là présentement ne sont pas
exploitées, parce que les prix du gaz sont pas assez élevés pour qu'économiquement, ces
projets-là soient justifiés.

825 Autrement dit, si le prix du gaz doublait, bien, peut-être que ces projets-là seraient
rentables pour l'industrie si on se mettait à les exploiter. C'est un peu ce qu'on a vu avec le
pétrole par exemple. Bon, il y a un boum dans les sables bitumineux, parce que les prix du
pétrole sont quand même assez élevés depuis un bout de temps, donc ça justifie
économiquement la réalisation de nouveaux projets.

830 On espère qu'on se rendra pas là au niveau du gaz naturel, parce que ce serait
dommageable pour les entreprises. Ça viendrait heurter leur rentabilité.

Par contre, moi, je me dis, bon, dans le cadre de ce projet-là, comme j'ai répondu tout à
l'heure, ça vient augmenter l'offre, donc c'est certain que ça peut avoir un effet stabilisateur ou
du moins à la baisse sur les prix.

835 Mais c'est certain qu'au niveau des réserves dans l'Ouest canadien, il existe plusieurs
estimations différentes. Moi, ce que je me dis, c'est qu'au prix actuel, les réserves qui doivent
être exploitées le sont déjà. C'est certain que si les prix augmentent, les promoteurs vont
probablement se mettre à regarder des nouveaux projets qui sont présentement trop
dispendieux pour être exploités. Mais on espère, du moins ici au Québec, qu'on se rendra pas
840 jusque-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Ça va, d'accord. Merci beaucoup monsieur Laurin, très apprécié.

850

MATHIEU LAFONTAINE

PAR LE PRÉSIDENT:

855

J'invite monsieur Mathieu Lafontaine s'il vous plaît à venir présenter son mémoire.

Bonjour monsieur Lafontaine.

860

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

Bonjour à tous.

PAR LE PRÉSIDENT:

865

On a lu votre mémoire évidemment. Allez-y.

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

870

Donc je vais commencer par me présenter. Moi, c'est Mathieu Lafontaine, puis je suis originaire de la région ici de Bellechasse, de Saint-Malachie; c'est un petit village qui est situé à environ une demi-heure au sud.

875

Puis j'ai complété en mai dernier mes études à l'Université Laval en génie civil, puis je travaille depuis huit (8) mois maintenant à Lévis. J'occupe un emploi d'ingénieur junior en génie civil.

880

Puis je vais vous faire la lecture de mon mémoire, c'est un mémoire de deux (2) pages, puis j'ai aussi une petite annexe que j'ai composée, puis par la suite, bien, ça va me faire plaisir d'argumenter avec vous puis de discuter.

PAR LE PRÉSIDENT:

885

Allez-y.

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

LECTURE DU MÉMOIRE ("Se donner...)

890

FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, fin, "... que je voulais")

C'est pas indiqué ici dans mon texte, mais je voudrais aussi mentionner que moi, mon père et mon frère on a planté et fait planter plus de cinquante-cinq mille (55 000) arbres sur cette terre.

895 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, troisième paragraphe, début, "Ce que je veux...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin, "... devienne réalité")

PAR LE PRÉSIDENT:

900

Merci. Vous avez fini, monsieur Lafontaine?

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

905

Bien, ça, c'est un premier point de vue pour l'aspect environnemental. Bien, plus tard, je reviendrai peut-être sur l'aspect plus...

PAR LE PRÉSIDENT:

910

Non, allez-y tout de suite, finissez votre pensée.

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

915

OK. Bon, monsieur le Président, je me rends compte que la notion d'acceptation sociale incluse dans la définition du développement durable vous préoccupe grandement. Cet aspect m'a amené à réfléchir quelque peu sur le sujet.

920

L'acceptation sociale du projet n'est pas facile à définir, mais un constat évident s'en dégage. Plus nous sommes à proximité du projet, plus l'accessibilité sociale est faible. L'acceptation sociale, suite aux recommandations du BAPE, peut-elle évoluer?

À mon avis, l'acceptabilité sociale passe par des accommodements raisonnables pour les deux (2) parties, en tenant compte de l'intérêt collectif du projet.

925

Il revient au BAPE de départager dans la masse d'information véhiculée et d'en fixer les paramètres équitables pour les deux (2) parties. Est-ce que le rayon de sécurité est adéquat? Les dédommagements financiers sont-ils suffisants et équitables pour les résidents du secteur? Ou peut-être que certains citoyens devraient avoir du support psychologique ou peu importe.

930

Puis moi, je me fie à votre sagesse puis à votre expérience pour départager entre les deux (2) côtés de la médaille.

PAR LE PRÉSIDENT:

935

Merci de votre confiance. On est décidément à l'heure de l'accommodement raisonnable!

J'aimerais vous dire mon admiration, cinquante-cinq mille (55 000) arbres, ce n'est pas peu dire! C'est très impressionnant.

940

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

Puis il y a peut-être un autre exemple aussi qui n'est pas ici, mais que je voudrais mentionner. Parce que de plus en plus, nos gouvernements vont financer des projets pour améliorer notre environnement, puis comme exemple, bien, je voudrais citer l'amélioration du boulevard Champlain. Le boulevard Champlain, en tout cas, moi, j'y étais pas il y a cinquante (50) ans, mais on m'a toujours dit que c'était un endroit qui était admirable, qui était très beau, puis un jour on a décidé de construire une route. On a rempli les berges du fleuve, puis on a construit la route.

945

950

Puis aujourd'hui, bien, on décide de ramener ça un peu comme c'était avant.

Puis en tout cas, vous m'excuserez si je me trompe, mais je pense que c'est près de soixante-dix millions (70 M\$) qui sont investis sur le boulevard Champlain, puis moi, je pense qu'on ne peut qu'applaudir des projets comme ça. Par contre, il faut être réaliste aussi, c'est soixante-dix millions de dollars (70 M\$) payés de nos poches.

955

Puis moi, le gros de mon argumentation, c'est que je suis pour des projets comme ça; par contre, ça va toujours prendre des sous pour les réaliser.

960

Puis je crois que dans un équilibre des choses, bien, le projet Rabaska va amener de l'argent, puis je suis convaincu qu'avec les expériences du passé, il y a moyen de faire un projet du côté environnemental qui va être respectable puis acceptable, puis que l'argent qui va être dégagé par ça, bien, il y a sûrement moyen de contrôler les dépenses pour qu'il y ait un certain pourcentage qui aille à l'amélioration de l'environnement ailleurs.

965

Parce que ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est dans le global que c'est important, à mes yeux.

970

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est clair.

Monsieur Paré.

975

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Oui, je trouve ça intéressant, monsieur Lafontaine, parce que vous avez commencé à donner, sans le savoir, un commencement de réponse à la question que je vais vous poser.

980

Parce que j'ai été frappé par votre paragraphe quand vous dites:

985 "Ce que je veux démontrer, c'est que nos gouvernements n'ont pas les moyens de
soutenir l'environnement comme il devrait l'être et que c'est pour cette raison qu'il faut appuyer
des projets comme Rabaska. De tels projets génèrent d'importants revenus pour nos
gouvernements."

990 Tout d'abord, à vous écouter, je réaliser que quand vous dites "comme il devrait l'être", il
y a aucun doute que l'environnement est une préoccupation pour vous?

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

Oui.

995 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1000 En même temps, vous prenez un exemple comme le boulevard Champlain, on pourrait
en prendre d'autres, je crois ne pas me tromper en disant qu'aujourd'hui, on hésiterait beaucoup
avant de combler les berges du fleuve ou d'une rivière pour construire une route, que ce soit
dans les battures de Beauport, là où est le boulevard Champlain ou devant Longueuil à
Montréal.

1005 Est-ce que de plus en plus, la question que vous posez là doit pas être posée à
l'intérieur d'un même projet? C'est-à-dire qu'on pourrait pas opposer à la nécessité de protéger
l'environnement un projet dont la mise en œuvre supposerait qu'on en sacrifie des morceaux
d'environnement?

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

1010 Bien en fait, j'en ai fait mention un petit peu dans mon mémoire. C'est que moi, je
considère que le site actuel, du point de vue environnemental du moins, c'est pas un
écosystème exceptionnel. Je veux dire, je comprends que ça fait partie d'un tout, mais
actuellement, je pense pas qu'il y ait beaucoup, en tout cas, je pense pas qu'il y ait d'espèces
menacées, végétales, animales, puis je comprends, je le dis aussi, des fois il faut faire des
1015 petits sacrifices pour en retirer des grands bénéfiques, mais je pense qu'on parle beaucoup du
périmètre de sécurité qui pourrait être érigé autour de Rabaska, mais aussi un périmètre vert
peut-être qui pourrait être érigé.

1020 Je pense qu'il y a moyen d'améliorer l'environnement immédiat autour du site.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1030

Bon, en tout cas, je vous encourage à rester avec nous pour écouter le mémoire de madame Lamoureux sur les plantes rares!

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

1035

Sur quoi?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1040

Sur les plantes rares et éventuellement en voie de disparition justement dans l'écosystème.

1045

On a eu aussi un participant, monsieur Cadorette, qui avait fait justement une présentation qui disait, bien, sur ce site-là, la société a investi dans un programme comme celui dont vous avez bénéficié, pour améliorer le capital forestier du coin et maintenant, on va devoir raser une partie de ces arbres-là ou la quasi-totalité.

Comment vous réagissez justement sachant ça, c'est quoi pour vous, c'est des dommages collatéraux?

1050

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

1055

Bien, pour les arbres, en fait, ça va peut-être vous sembler bizarre que je dise ça, mais je m'en fais pas trop, parce que, en tout cas, je me suis promené quand même à l'intérieur de la province puis du pays, puis je peux vous dire que le territoire que l'homme occupe est assez restreint. On n'a pas besoin d'aller bien loin pour se rendre compte que, en tout cas, je sais pas si c'est toujours des forêts de qualité, mais le territoire sauvage est très très grand dans le pays.

1060

Donc je crois pas que de sacrifier peut-être, je sais pas, deux kilomètres carrés (2 km²) pour le site, c'est dramatique pour l'ensemble du territoire.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1065

Votre propre boisé, si on compte cinquante-cinq mille (55 000) arbres, ça veut dire qu'il était pas mal déboisé?

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

Oui.

1070 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Parce que ça fait un arbre aux dix mètres carrés (10 m²) à peu près!

1075 **PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1080 Donc ça veut dire, qu'est-ce qui restait comme arbres?

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

Bien, il en restait pas beaucoup.

1085 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

C'est ça, donc ça a été vraiment un effort massif de reboisement?

1090 **PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:**

Oui. Mais de toute façon, moi, je pense que c'est pas dommageable de couper un arbre quand on le remplace aussi. Je pense qu'on a tous besoin de bois pour juste le bâtiment ici, on voit qu'il est fait en bois. C'est des ressources renouvelables, mais peut-être qu'on doit donner un coup de main à la nature pour qu'elle se renouvelle.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1100 En milieu urbain, est-ce que vous pensez que les boisés ont la même valeur que dans justement la forêt québécoise, boréale, parce que bon, je veux dire, c'est sûr qu'il y a de la forêt sauvage?

PAR M. MATHIEU LAFONTAINE:

1105 Bien, en milieu urbain, les zones vertes sont quand même aussi importantes. C'est peut-être juste une alternance des zones, peut-être un peu moins se concentrer puis s'étaler, puis alterner des zones urbaines et rurales.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1110

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1115

Ce serait intéressant de prendre un café avec vous et monsieur Cadorette et d'échanger!

C'est l'avantage de la Commission de vous mettre en commun, de vous mettre en lien. Merci beaucoup monsieur Lafontaine, très apprécié.

1120

SERGE LABRIE

1125

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bernard Drolet s'il vous plaît. Monsieur Drolet manque à l'appel.

Monsieur Serge Labrie.

1130

Bonjour monsieur Labrie. Ce n'est pas trop tôt pour vous, j'espère, l'appel?

PAR M. SERGE LABRIE:

1135

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. On vous écoute.

1140

PAR M. SERGE LABRIE:

D'ailleurs, moi, j'avais deux heures trente (2 h 30), alors je pense qu'on est en plein pile dessus.

1145

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien. C'est vrai, on est un peu en retard, justement!

1150 **PAR M. SERGE LABRIE:**

Alors bonjour monsieur le Président, messieurs les Membres de la Commission!

1155 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "Je me présente...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... Chaudière-Appalaches")

Un centre jeunesse, c'est comme un hôpital, mais qui dispense des services sociaux, finalement, à des jeunes en difficulté.

1160

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, sixième ligne, "Depuis...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, premier paragraphe, fin, "... j'y renonce")

1165

Je vous laisse ça, dans le fond.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est gentil!

1170

PAR M. SERGE LABRIE:

Oui, vous avez beaucoup de mérite.

1175

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, "Moi je n'en tire...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin, "... du projet")

1180

J'ai une petite conclusion, pour vous surprendre, parce qu'elle était pas dans le texte!

Je suis favorable principalement pour le développement économique et les retombées; pour redistribuer la richesse, il faut la créer.

1185

Je n'ai pas à vivre les irritants immédiats, et je compatis avec les personnes directement concernées. Vous avez à les apprécier, à les analyser dans leur globalité, principalement au niveau de leurs aspects sécuritaires.

Vous me semblez intelligents, intéressés et pleinement en confiance dans votre processus. D'ailleurs, vous m'impressionnez.

1190

Si le projet traverse les exigences réglementaires et obtient toutes les autorisations nécessaires, jamais tous les irritants ne pourront être aplanis, mais des compensations peuvent adoucir certains de ces irritants.

1195 Les retombées du projet sont significatives, particulièrement au niveau des taxes; il y a en soi un cadeau important pour la Ville. Un montant de taxes net qui pourrait être affecté aux besoins ultérieurs de la ville et qui améliorera ainsi la qualité de vie de ses citoyens.

1200 Mais la Ville n'est pas un important bailleur de fonds pour les organismes du milieu. Dans une perspective de réduire les effets des irritants incontournables du projet et par conséquent de jouer un rôle de bon citoyen, Rabaska pourrait donc faire un cadeau à la communauté: la mise sur pied d'un fonds de retombées sociales. Ce fonds, capitalisé à la hauteur de trois millions (3 M\$), aurait des retombées permanentes pour la communauté.

1205 Rabaska pourrait y aller d'une mise de fonds d'un million (1 M\$) capitalisé sur cinq (5) ans, alors on parle ici de deux cent mille (200 000 \$) par année, et pourrait jouer un rôle de levier pour intéresser d'autres entreprises du même type, alors on parle d'industries lourdes qui ont beaucoup d'irritants, on pense entre autres à Ultramar, à AIM qui est une industrie dans le déchetage des pièces autos qui vient de s'implanter à Lévis, aux fournisseurs de Rabaska
1210 durant la période de construction.

À terme, après cinq (5) ans, ce fonds devrait totaliser trois millions de dollars (3 M\$) et pourrait donc générer des retombées en intérêts de plus de deux cent mille dollars (200 000 \$) annuellement, sans jamais affecter le capital, donc d'une façon, avec une pérennité.

1215 Ces retombées pourraient bénéficier autant à des organismes sociaux qu'à des organismes environnementaux.

1220 Il ne s'agit pas d'une idée nouvelle, puisqu'elle existe déjà ailleurs. Même monsieur Cadrin du GIRAM en avait déjà parlé.

1225 À titre de président de la Commission, vous avez régulièrement souligné votre grande sensibilité à l'acceptation sociale du projet. Le "pas dans ma cour" a maintenant droit de cité au Québec, et tous les projets lourds font l'objet de contestation. C'est de bonne guerre et souvent même utile pour les projets, mais si dans tous ces projets, l'acceptabilité sociale est une condition sine qua non, le Québec reculerait de vingt (20) ans en arrière.

1230 Ma modeste réflexion souhaitait vous diriger vers une piste qui sans doute ne donnera pas ses lettres de noblesse à l'acceptation sociale du projet mais qui pourrait néanmoins jouer un rôle dans la balance des avantages et des inconvénients.

Et si jamais une recommandation de votre condition pour la mise en œuvre d'un tel fonds confortait votre sensibilité à la clause d'acceptation sociale du projet, n'hésitez pas, je vous appuie.

1235

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Labrie, je vous suis reconnaissant d'avoir si admirablement mis la table. Pas étonnant d'ailleurs que vous avez accédé au poste de secrétaire général de la Fédération des professionnels de la CSN, constatant vos qualités.

1240

Je vous avoue, en lisant le mémoire et en vous écoutant, je me suis vu dans l'obligation de faire la part des choses, selon mes capacités, dans un autre projet, à propos des deux (2) principes d'équité et de solidarité qui sont parfois en apparence contradictoires.

1245

Je peux vous dire tout de suite que votre réflexion, c'est le prolongement dans le droit fil de ce devoir que je me suis donné à faire, et je dirais qu'il y a là des éléments très à propos, je dirais, pour finalement passer de l'arbitraire à l'arbitrable, comme vous le dites aussi si admirablement.

1250

Cela dit, monsieur Paré!

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Oui. Évidemment, vous terminez votre paragraphe qui, comme dit très bien le président, met la table, en disant que vous, vous renoncez à aller plus loin, ce qui est correct, mais comme vous le savez, nous, on aura vraiment à nous mouiller dans tout ça.

1255

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous n'avons pas le choix.

1260

PAR M. SERGE LABRIE:

Vous avez pas le choix, c'est ça.

1265

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Oui. D'une façon un peu plus précise, monsieur Labrie, je retiens que vous dites que:

1270

"Mon acceptabilité sociale du projet, ma vision subjective du projet repose sur l'impact qu'aura ce projet auprès du plus grand nombre de personnes."

1275 Et effectivement, vous reconnaissez que dans toute acceptation sociale, sa définition se divise en un aussi grand nombre d'individus qu'il y a de personnes qui, à des degrés divers, sont concernés.

1280 L'impact du projet auprès du plus grand nombre de personnes, est-ce qu'il y a pas lieu de nuancer ou de qualifier, autant du côté pour que du côté contre, entre impacts appréhendés, impacts réels, bénéfiques ou retombées assurées, bénéfiques ou retombées hypothétiques?

1285 En d'autres termes, on n'est pas juste confronté à mesurer les impacts probables ou réels d'un projet, mais presque à spéculer sur l'avenir entre des conséquences, des impacts négatifs ou positifs qui sont incertains.

J'aimerais vous entendre un peu là-dessus, en voyant que précisément dans les propos d'un grand nombre de citoyens, on oppose des bénéfices incertains à un impact négatif certain ou exactement l'inverse dans certains cas.

1290 **PAR M. SERGE LABRIE:**

Ça fait un peu partie, dans le petit paragraphe, quand je vous disais qu'il fallait qu'on catégorise puis qu'après ça, on qualifie chacune des catégories. Vous comprenez que selon les pondérations que vous y mettez, finalement, c'est ce qui finit par équilibrer.

1295
1300 Moi, quand je les écris, quand je disais, l'impact sur le plus grand nombre, j'induisais plutôt le fait que s'il y en a un projet, je comprends le malaise dans lequel vous êtes, parce que comme on le dit, vous allez avoir à trancher et apprécier ça, alors que moi, je m'y refuse, pas par lâcheté, mais parce que j'ai pas entendu cinq cents (500) personnes, puis j'ai pas étudié sur ça.

1305 Mais moi, quand je me disais, s'il est pour y avoir un projet, il faut qu'il y ait des retombées sur le plus de citoyens possibles. Il me semble que la philanthropie ou le domaine social avait pas comme sa part dans ça.

Donc en interpellant Rabaska, en disant ou en interpellant même la Commission, si elle en mettait une recommandation, c'est de dire, voici, est-ce que la somme des retombées va pouvoir contrer les malaises de l'un et de l'autre! Je pense que vous allez apprécier ça.

1310 Mais il y a une retombée jusqu'à date qui a pas été calculée, c'est que tous les gens se disent, il va y avoir dix millions (10 M\$) qui vont aller à la Ville, mais que ça fasse des bouts de routes ou des bouts de trottoirs, ça aide pas plus les organismes communautaires.

1315 Puis il me semble que c'est plus sain qu'un citoyen comme Rabaska, par exemple, joue son rôle social à cent cinquante pour cent (150 %), puisqu'il nous pénalise à cent cinquante

pour cent (150 %) à cause de la nature du projet, qu'il le joue à cent pour cent (100 %) ou cinquante (50 %) ou soixante-quinze (75 %) comme un autre citoyen.

1320 Et ça, c'est un climat qu'on cherche à développer dans le milieu des affaires. On se dit tout le temps, un industriel, c'est pas honteux de faire de l'argent; c'est honteux de faire de l'argent si c'est au prix de certaines injustices, que tu écrases les gens, que tu en profites, que en abuses.

1325 À ce moment-là, on veut éduquer. Alors dans ce cadre-là, il y a un irritant. Et c'est la même chose, moi, j'ai tenu le même discours avec les dirigeants de AIM, quand ils venaient s'implanter à Lévis. Ils amènent ici un gros projet, une cinquantaine de millions, une déchiqueteuse, tu sais, ça va être cent (100) voyages de camions par jour qui vont aller se faire déchiqueter là, mais ça l'a des impacts sur le bruit, sur ci, sur ça. Donc qu'est-ce que tu redonnes au milieu pour payer ça!

1330

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1335 Dans cet ordre d'idée là, monsieur Labrie, je reprends un idée qu'on a formulée de temps à autre dans cette deuxième partie d'audience, à l'effet qu'un projet comme celui-ci, quel que soit le résultat ultime, non seulement de la consultation publique, mais de la décision gouvernementale, on va faire des heureux et des malheureux, et on aura à vivre avec ça. Vous aurez, comme collectivité, à vivre avec ça au lendemain donc de cette décision ultime.

1340 Est-ce qu'on peut trouver quelque part dans vos propos ou au-delà de ça, vous entendre sur les facteurs de rapprochement à l'intérieur de la collectivité à l'avenir?

PAR M. SERGE LABRIE:

1345 Moi, je n'en vois juste un, c'est le temps. Quand tu es blessé, il faut que tu te soignes, c'est juste ça.

1350 Ces gens-là, s'il y a un projet, c'est sûr qu'ils vont être blessés. Moi-même, ce serait dans ma cour, je serais blessé. Peut-être que moi, mon choix pourrait être de partir, de pas assumer les conséquences de ça. Il y en a d'autres qui sont enracinés là puis que pour eux autres, c'est leur vie, puis ils partiront pas.

Alors ils vont en sortir blessés. Moi, ce que je leur souhaite...

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1355

Et l'inverse aussi.

PAR M. SERGE LABRIE:

1360 ... c'est d'être pas enragés pendant cinquante (50) ans, parce que ça va encore donner plus de force encore au fait que la bataille a été perdue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 C'est pas dans la nature humaine de toute façon. Même les guerres civiles les plus graves, on a la sagesse de passer au-delà du clivage d'origine.

PAR M. SERGE LABRIE:

1370 C'est ça. Puis il faut pas attendre qu'il va y avoir cent pour cent (100 %) des gens, c'est impossible. C'est la quadrature du cercle, ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1380 Vous avez vraiment en effet surpris la Commission, comme vous l'avez annoncé, puisque j'avais écrit ma question, et vous avez commencé à y répondre, et je voudrais approfondir un petit peu justement!

1385 Je m'étais dit, tiens, la Ville de Lévis n'est pas un guichet unique, sûrement pas aux yeux des promoteurs. De toute façon le sept millions (7 M\$) n'a pas été, plusieurs ont dit que c'était pas sept millions (7 M\$) nets, donc ça, c'est à voir aussi.

1390 Mais vous parlez d'un autre trois millions (3 M\$). Alors concrètement dans votre expérience, comment les choses se passent, quand on initie un projet? On sait que les compagnies sont sensibles aux déductions fiscales, il y a certains domaines qui sont plus faciles à déduire que d'autres. Un don, c'est déductible au coût de l'impôt. De la R et D, c'est déductible à cent cinquante pour cent (150 %).

PAR M. SERGE LABRIE:

1395 C'est ça, j'ai pas regardé beaucoup au niveau des modalités. Quand on parle de trois millions (3 M\$), c'est pas trois millions (3 M\$) qui est demandé à Rabaska.

1400 Ce qu'on voudrait, c'est que Rabaska soit un peu comme l'effet de levier, le fer de lance d'un projet.

Dans le fond, moi, ce que je demandais, je me disais, bon, deux cent mille (200 000 \$) par année pendant cinq (5) ans pour Rabaska, c'est sûr que c'est de l'argent, mais dans l'ordre du projet, c'est faisable à mon avis.

1405 Et si ça, ça nous permet d'aller chercher Ultramar qui, lui aussi, est un pollueur avec ses irritants, tout ça, puis qu'eux autres aussi disent, bien nous, on est prêt à accoter la mise de Rabaska, puis tu vas en chercher quelques autres, AIM, d'autres qui sont dans ce domaine-là, plus les fournisseurs de Rabaska qui construisent, tu te retrouves, dans le fond, c'est pas d'avoir un fonds qui s'épuise après cinq (5) ans, c'est d'avoir un fonds qui dure cent (100) ans.

1410 Alors si tu le capitalises au départ à trois millions (3 M\$), puis qu'il te permet de donner deux cent (200 000 \$) à trois cent mille (300 000 \$) par année, bien moi, je pense que là...

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Ça a un effet levier important.

PAR M. SERGE LABRIE:

1420 ... ça l'a un effet de baume un peu sur certaines cicatrices.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1425 Vous avez mentionné que ce serait pas une première, donc quel est un exemple concret?

PAR M. SERGE LABRIE:

1430 Bien moi, ça existe dans d'autres pays. Ça existe dans d'autres pays. J'ai déjà vu des choses. Dans la région de Montréal, il y a des choses aussi comme ça.

1435 Je suis pas très très documenté, c'est une idée qu'on lance comme ça. Vous comprenez, quand je disais à la blague, s'il vous prend la folie d'en mettre comme recommandation dans le rapport, bien là, c'est plus le fun, je vous appuie. C'est pour ça que je vous dis je vous appuie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440 On sait jamais, monsieur Labrie!

PAR M. SERGE LABRIE:

C'est pour ça qu'on se permet de le prononcer finalement.

1445 Mais c'est d'émettre l'idée, puis c'est au moins de donner la couleur. C'est drôle, quand on parle des accommodements raisonnables dans ce temps-ci, on se dit, il faut que les gens sachent dans quoi ils s'en vont.

1450 Bien moi, je pense que Rabaska doit savoir qu'à Lévis, c'est un milieu qui est tissé serré, puis que jouer son rôle de corporation active, c'est pas de donner des T-shirts une fois par année.

1455 On s'attend à plus que ça en termes de milieu, puis d'autant plus la nature des irritants. Comme je sais que vous avez une extrême grande sensibilité à l'acceptation sociale, moi, dans le fond, je voulais vous offrir une solution pour que vous dormiez mieux avec ce concept-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est très apprécié. Peut-être que ça va avoir commencé à avoir effet ce soir!

1460 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Toute documentation concrète pourrait probablement être utile.

PAR M. SERGE LABRIE:

1465 À ce moment-là, vous comprenez qu'on en revient gagnant à l'autre bout tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

1470 Très bien. Merci beaucoup monsieur Labrie, très apprécié.

JEAN-GUY PELCHAT

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Guy Pelchat s'il vous plaît.

1480 Bonjour monsieur Pelchat, on vous écoute.

PAR M. JEAN-GUY PELCHAT:

1485 Bonjour. Alors moi, ma présentation va être juste un peu plus courte que la conclusion de Serge que je connais bien! Et je le félicite de sa présentation qu'il vient de faire.

Mon nom est Jean-Guy Pelchat, je suis un ex-industriel de Saint-Romuald. J'ai fondé mon entreprise comme industriel, j'ai été fondateur de Métallurgie Pelchat inc. en 1964 à Saint-Romuald dans le parc industriel.

1490

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, deuxième ligne, "J'ai été...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin, "... ma présentation")

1495

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous, monsieur Pelchat, c'est assez clair, c'est assez concis. C'est assez bien exprimé.

1500

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1505

Peut-être une question, monsieur Pelchat! Vous avez décrit le cheminement de votre entreprise dans un parc industriel. Comme vous le savez, un des enjeux du dossier Rabaska, c'est une certaine ambiguïté sur le caractère du secteur où ils veulent s'installer, selon qu'on se fie aux règlements, aux plans et ainsi de suite, et aussi la réalité des choses au moment où on se parle. C'est que c'est plutôt occupé en ce moment par des activités agricoles avec une bordure de résidences, puis ensuite le fleuve.

1510

J'aimerais vous entendre sur les conditions à remplir, les enjeux, quand on a des projets industriels, mais que la zone où on veut les installer n'est pas nécessairement actuellement activement un parc industriel?

1515

PAR M. JEAN-GUY PELCHAT:

Bien moi, je fais une rétrospective. En 1964 quand j'ai parti mon entreprise, j'avais vingt et un (21) ans, et où je l'ai installée, en 1964, l'autre côté de la rue, c'était les vaches à monsieur St-Hilaire qui étaient là.

1520

Et d'année en année s'est ajouté des industries qui ont fait grandir la mienne, qui ont permis de diviser le fardeau fiscal de Saint-Romuald et de s'agrandir.

1525

Et quelques années plus tard, en 1969-70, Ultramar qui était Golden Eagle dans ce temps-là est venue s'installer, à mon avis, dans un site presque aussi beau que vous avez ici pour le site Rabaska, des points de vue et un environnement vert et qui a été conservé autour, le maximum.

1530

Mais il reste que c'est sûr que Golden Eagle, Ultramar devenu, aujourd'hui, dans le jour c'est pas beau, mais le soir quand on passe sur la 20, c'est terriblement beau de voir ça. Et ça nous rapporte!

1535

Quand on prend sur la Martinière, je suis allé pas plus tard, avant de faire mon rapport, j'ai dit, peut-être, Jean-Guy, ça serait bon que tu ailles faire un tour! Ça fait que je suis allé circuler dans ce coin-là et j'ai débarqué de mon auto, puis à part des très belles résidences ancestrales, quelques-unes qu'il y a, certaines personnes, des villégiateurs qui sont venus s'installer là de façon permanente, mais je pense pas qu'avec le site, de la façon que Rabaska le propose, c'est sûr que durant la construction, ça va être dérangeant, poussière, bruit, ainsi de suite.

1540

Mais après ça, la façon que j'ai vu qu'ils ont l'intention de remettre ça, on va se retrouver avec un beau parc visuel et des sommes d'argent qui nous rentreront dans les coffres à chaque année.

1545

Je le vois avec mes yeux d'industriel, mais en même temps comme grand-père puis père à l'effet que mes enfants et mes petits-enfants auront quelqu'un pour les aider à partager la facture qui continue d'augmenter.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1550

Merci monsieur Pelchat.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555

D'accord, merci beaucoup monsieur Pelchat.

On va prendre une pause de quinze (15) minutes, puis on reprend par la suite, merci!

1560

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
VERREAULT**

1565

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous invite à prendre place, mesdames et messieurs!

1570

J'invite le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale, monsieur Alexandre Turgeon. Il est avec nous? Non.

Monsieur Bernard Drolet est avec nous? Non.

1575

Alors j'invite Verreault, la compagnie Verreault, monsieur Michel Verreault, monsieur Jérôme Marcoux.

Bonjour messieurs.

1580

Monsieur Verreault, bonjour. On vous écoute.

PAR M. MICHEL VERREAULT:

1585

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, nous vous remercions de l'opportunité que vous nous avez faite de venir vous entretenir de quelques points particuliers du mémoire qu'on vous a présenté.

1590

Tout d'abord, j'aimerais me présenter! Mon nom est Michel Verreault, je suis président de la compagnie J.E. Verreault et fils Ltée, et je suis accompagné de Jérôme Marcoux qui est le vice-président au développement des affaires.

1595

J.E. Verreault est une compagnie de construction qui a été fondée en 1927 par mon grand-père. D'ailleurs nous célébrons cette année notre quatre-vingtième anniversaire de fondation. Verreault est une des plus importantes compagnies de construction dans la province de Québec, une compagnie qui est habituée de travailler dans des projets d'envergure, les projets industriels. Nous avons fait plus de trois milliards de dollars (3 G\$) de projets au cours des récentes années.

1600

Et nous offrons des services de gérance de projet, gérance de construction d'entreprise générale.

1605

En plus d'être très actifs dans le domaine des bâtiments, nous sommes très actifs dans le domaine industriel. Nous avons également développé une expertise dans le domaine portuaire, pour avoir réalisé énormément de travaux dans le port de Québec au niveau des quais, au niveau du terminal de croisières.

Et présentement, nous sommes impliqués dans les projets en périphérie du fleuve, tous les projets concernant l'aide fédérale dans le cadre du quatre centième anniversaire de la Ville de Québec.

1610 Messieurs les Commissaires, dans le cadre de ces audiences, nous souhaitons apporter un éclairage particulier quant aux aspects sécuritaires, environnementaux et économiques du projet qui interpellent particulièrement l'industrie de la construction.

1615 Nous souhaitons aussi mettre en lumière toute l'importance du projet Rabaska pour l'industrie de la construction.

1620 Vous savez, aujourd'hui, l'industrie de la construction répond à des normes et des réglementations très strictes en matière de construction sécuritaire et en matière d'environnement.

1625 Il est inutile de vous rappeler que tout projet industriel de même nature que Rabaska nécessite des autorisations gouvernementales, que ce soit l'Environnement, la Santé, Pêches et Océans Canada, lorsqu'on a des travaux à faire dans le fleuve, et que ces projets ne peuvent démarrer sans avoir ces autorisations-là.

1630 Nous voulons dans le cadre de notre présentation, vous faire valoir tout l'aspect sécuritaire qui contrôle la construction d'un projet industriel et vous apporter cet éclairage dans le cadre de vos audiences.

1635 Je vais passer la parole à Jérôme qui va parler des réglementations en termes de sécurité et en environnement.

PAR M. JÉRÔME MARCOUX:

1635 Bonjour. J'aborderai, comme monsieur Verreault vient de le mentionner, l'aspect sécuritaire et l'aspect relié à l'environnement au niveau du domaine de la construction.

Alors tout d'abord, parlons de sécurité!

1640 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, première ligne, "La réglementation...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, quatrième ligne, "... atmosphériques")

1645 Donc ce projet, des analyses de risques serrées, de gestion des impacts furent réalisées et finalement, le projet s'est réalisé dans le respect des normes environnementales ainsi que le respect de la sécurité.

1650 Alors comme vous pouvez le constater, l'industrie de la construction est plus que jamais un joueur responsable, et la sécurité est au cœur de nos préoccupations.

1655 En ce qui concerne l'environnement, l'industrie de la construction cherche aussi à inscrire son action dans une perspective de développement durable. On peut parler d'un projet ici qui est tout près d'ici, qui soit le projet de construction de l'Université du Québec à Rimouski campus Lévis qui est dirigé par notre entreprise, qui est en fait l'un des plus grands projets de géothermie au Canada. Donc un exemple concret de l'utilisation des nouvelles technologies dans le respect des normes environnementales.

1660 On pourrait également parler de la gestion responsable des déchets sur les chantiers, la récupération de matériaux, les nouvelles mesures d'efficacité énergétique, les nombreuses accréditations environnementales ou encore la certification LEED pour la construction de nouveaux bâtiments.

1665 Alors comme vous pouvez le constater, notre industrie, soit l'industrie de la construction, prend littéralement un virage vert. Et tout projet de construction fait maintenant l'objet de suivis rigoureux et très stricts de la part des instances gouvernementales.

Parlons maintenant de l'aspect économique et l'aspect des retombées!

1670 Alors le projet Rabaska est l'un des projets les plus importants depuis les dix (10) dernières années dans notre région, dans la grande région métropolitaine de Québec. Par conséquent, les retombées économiques liées à ce projet seront substantielles.

1675 Pour notre industrie, l'industrie de la construction, ceci représente une masse salariale annuelle de plus de soixante millions de dollars (60 M\$) pendant la durée des travaux.

Si on regarde le côté retombées économiques ou retombées, notre industrie est plus que jamais confrontée à un phénomène d'exode des travailleurs vers les régions telle l'Alberta où il y a des projets qui sont intéressants pour ces mêmes travailleurs.

1680 Alors nous pensons que le projet Rabaska pourrait agir à titre d'élément de rétention de cette main-d'œuvre et également devenir un défi important pour la relève qui pourrait décider de s'établir ici pour réaliser des projets qui offrent des défis tel le projet Rabaska.

1685 Également, le développement d'une nouvelle expertise, la venue du projet Rabaska pourrait signifier pour notre industrie le développement d'une nouvelle expertise et à l'instar des grands projets hydroélectriques, cette nouvelle expertise pourrait devenir un avantage concurrentiel important pour notre industrie, pour nos entreprises, et nous permettrait peut-être éventuellement d'exporter ce savoir-faire au niveau mondial.

1690 Comme vous le savez, la région de Québec va relativement bien sur le point de vue
économique et d'ailleurs, récemment le Conference Board classait la grande région
métropolitaine de Québec comme étant la quatrième région métropolitaine parmi l'ensemble
des régions métropolitaines canadiennes et du nord-est des États-Unis au niveau de son
1695 économie. Alors vous savez, l'apport des chantiers de construction y est pour beaucoup dans
cette statistique.

Alors pour poursuivre dans cette lignée, nous croyons que l'industrie doit être alimentée
par des projets tel Rabaska pour le dynamisme, la vitalité et l'enrichissement de la région.

1700 **PAR M. MICHEL VERREAULT:**

En conclusion, messieurs les Commissaires, et suite à toute l'expérience acquise au fil
de ces quatre-vingts (80) années d'existence, nous voulons vous rassurer et rassurer la
population et vous livrer le message suivant!

1705 L'industrie de la construction est un joueur responsable qui a à cœur la réalisation de
projets sécuritaires qui s'inscrivent dans un contexte de développement durable.

1710 L'industrie de la construction, lorsque vous aurez statué sur le projet, veut vous rassurer
en effet qu'elle est en mesure de livrer un projet de construction très sécuritaire.

Au surplus, Rabaska sera un outil de rétention et de développement de la main-d'œuvre
québécoise qui est hautement qualifiée pour réaliser de tels projets. Rabaska contribuera
également au développement d'une nouvelle expertise et du savoir-faire québécois et confèrera
1715 à notre industrie un avantage concurrentiel sur le marché mondial.

Rabaska sera une grande source de dynamisme et de viabilité pour notre industrie et
tout spécialement pour notre région.

1720 C'est pour cette raison que nous appuyons fortement le projet de port méthanier
Rabaska.

Merci de votre attention.

1725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous monsieur Verreault et monsieur Marcoux. Quatre-vingts (80) ans, ça se
fête, tout à fait!

1730 Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1735 J'aimerais revenir à deux (2) phrases de votre mémoire que monsieur Marcoux a reprises et, comprenons-nous bien, je ne veux pas les mettre en opposition, mais je vais plutôt vous demander d'élaborer dans une perspective de convergence.

1740 Vous dites que l'industrie de la construction est plus que jamais confrontée à l'exode de ses travailleurs vers des régions en pleine expansion, telle que l'Alberta.

Et plus loin en même temps, vous dites tout de même que Québec affiche une économie florissante et détient une position avantageuse.

1745 Pour moi, ce qui est important là-dedans, ce serait peut-être de vous entendre sur les perspectives de croissance ou de développement qui seraient susceptibles de tempérer, modérer l'exode dont vous parlez, et en quoi des projets dont le plus gros volet est celui de la construction plutôt que celui des procédés industriels à long terme, est porteur d'une telle croissance?

1750 **PAR M. JÉRÔME MARCOUX:**

1755 Vous savez, le point qu'on amène dans ce cas-ci, quand on parle de l'exode, et surtout on parle de l'exode des travailleurs mais également le défi que pourrait amener un tel projet pour la relève, je vais parler pour moi, par moi-même, étant moi-même un jeune!

C'est évident que des projets comme celui de Rabaska sont des éléments intéressants en termes techniques, donc c'est des projets, des beaux défis finalement pour la relève.

1760 Et nous sommes interpellés, les jeunes, par justement les beaux projets qui sont actuellement en Alberta, bon, le domaine de la construction est énormément florissant, donc c'est des éléments qui, selon nous, favoriseraient ou à tout le moins seraient un élément de rétention, la venue d'un tel projet, pour nous permettre la possibilité de développer nos carrières ici et de répondre à des beaux défis.

1765 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Ça va, merci. Bien, peut-être un autre point, excusez-moi, sur lequel je voulais vous amener!

1770 C'est quand vous parlez du virage vert dans l'industrie de la construction. Ça se concrétise dans quels types de projets et de chantiers?

1775 Parce qu'il y a quand même de tout dans l'industrie de la construction, à moins que je me trompe, on sent peut-être pas le même virage vert dans la construction résidentielle courante ou des choses comme ça, et corrigez-moi si je me trompe.

PAR M. MICHEL VERREAULT:

1780 Voici! Le virage vert dans les grands projets industriels et dans les projets de bâtiments, on a adopté un virage vert, en ce sens qu'on recycle les matériaux, on fait attention au bruit, on minimise les poussières, on récupère les matériaux, on recycle des produits de démolition.

1785 On fait énormément attention à l'environnement. Toutes les terres, toutes les excavations, les terres sont traitées, sont envoyées dans des sites d'enfouissement. On essaie de protéger le voisinage de bruit.

1790 Dans des projets urbains, souvent on organise des réunions avec les voisins pour les informer de la façon qu'on veut travailler; on leur demande leurs commentaires, on a un comité de suivi de façon à leur rendre la vie, je dirais pas le plus agréable possible, mais le moins désagréable possible, compte tenu des bruits et des poussières qui sont faits.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1795 Monsieur Verreault, est-ce que vous faites ça en application de règlements ou en réaction à des directives qui vous sont données par les gouvernements ou si c'est quelque chose qui est général à l'intérieur des entreprises?

PAR M. MICHEL VERREAULT:

1800 Je dirais que ça devient une tendance dans l'industrie maintenant de respecter l'environnement, de respecter tant l'environnement physique que l'environnement des personnes.

1805 Et de plus en plus, je pense qu'on va tendre à cette tendance "vert", puis il y a beaucoup de projets aujourd'hui qui veulent être accrédités LEED, la fameuse accréditation, donc quand on veut avoir un projet accrédité LEED, on a des normes de design à rencontrer, puis on a des normes de construction à rencontrer.

1810 Je pense qu'on a une bonne évolution dans notre industrie.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Merci.

1815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Verreault, monsieur Marcoux.

1820 **PAR M. MICHEL VERREAULT:**

Messieurs les Commissaires, merci beaucoup.

1825 **ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES**

PAR LE PRÉSIDENT:

1830 J'invite maintenant l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, monsieur Jules Lauzon s'il vous plaît.

PAR M. JULES LAUZON:

1835 Merci monsieur le Président et messieurs les Commissaires de nous recevoir à la Commission.

1840 D'abord je suis Jules Lauzon, directeur de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, et pour m'aider dans la présentation, je suis accompagné de monsieur Louis Rail. Maître Rail est président du Comité national du développement des affaires pour l'Association canadienne. Et à ma gauche, Jean Carpentier. Jean Carpentier est le représentant du Québec sur les dossiers techniques de l'Association des fabricants de produits chimiques.

1845 Donc nous avons, l'Association, présenté un mémoire à Cacouna qui a eu une bonne réception, et les commentaires qu'on va faire aujourd'hui sont un peu de même nature.

1850 Au niveau de l'Association des fabricants de produits chimiques, on a un intérêt marqué pour ces projets, pour une bonne raison. C'est qu'on a un besoin, comme tous les secteurs industriels, on a un besoin important de gaz naturel. Le gaz naturel doit devenir, pour le Québec, une source énergétique beaucoup plus développée, beaucoup plus accessible.

1855 Depuis quelques années, le gaz naturel est utilisé à forte demande dans l'ouest pour les sables bitumineux, il y a une quantité importante qui est dédiée aux sables bitumineux et nous, en bout de ligne, pour les provinces de l'est du Canada, le Québec en particulier, on est en bout de ligne au niveau de la distribution.

On a même des secteurs industriels ou des industries qui cessent leurs activités en hiver pour produire au Chili par exemple où le gaz est disponible ou à meilleur coût.

1860 Donc pour notre secteur industriel, ce qui est important, c'est qu'on ait ce projet-là. Il y a un besoin pour le Québec, et je pourrais peut-être répéter les propos d'un ancien ministre du Développement économique, monsieur Chevrette, qui parlait d'Hydro-Québec comme étant le bateau amiral qu'il fallait remettre sur les rails. Je dirais qu'aujourd'hui, le gaz naturel, c'est un élément extrêmement important pour le futur de l'économie du Québec.

1865 Donc comme association industrielle, le troisième secteur en importance au niveau des exportations, pour l'économie du Québec, on est extrêmement intéressé à ces projets-là et on est intéressé aussi éventuellement à devenir, à faire une transformation des parties riches du gaz qui pourrait arriver ici.

1870 Donc pour le secteur industriel canadien, on sait qu'il y a une forte croissance de la demande du gaz naturel. On sait que la disponibilité du gaz va en diminuant de plus en plus avec les réserves de l'Ouest canadien et que pour la croissance industrielle du Québec et du Canada, c'est d'une importance primordiale d'avoir ce projet.

1875 **PAR M. LOUIS RAIL:**

On a condensé un peu le document que vous avez, étant donné le temps. Donc je vais continuer, si vous le permettez.

1880 Donc ce qu'on dit nécessairement, c'est que la disponibilité du gaz naturel aura des conséquences importantes sur la croissance industrielle du Canada et du Québec et notamment pour notre industrie sur le secteur pétrochimique, un appauvrissement de plus en plus difficile, soit le gaz naturel comme source d'énergie où les GNL ou les LGN se raréfiant, il va y avoir nécessairement des coûts plus élevés pour l'exploitation de nos usines et des frais de transport accrus qui pourraient nuire gravement à notre compétitivité future.

1885 Dans cet esprit-là, c'est sûr qu'on supporte entièrement la venue du projet du port méthanier comme source d'alimentation en gaz naturel pour le Québec et pour notre secteur pétrochimique également.

1890 On croit aussi que la venue des terminaux méthaniers serait un catalyseur de premier plan qui permettrait aussi une diversification des sources d'énergie pour le Québec, tout en assurant la sécurité pour l'avenir.

1895 Donc l'ACFPC s'en réjouit, notre association s'en réjouit, parce qu'on pense que ça devrait servir les meilleurs intérêts du Québec dans cette perspective-là, mais on trouve également que le projet pourrait servir possiblement à d'autres promoteurs éventuellement,

1900 comme catalyseur pour permettre une alimentation en GNL ou encore avec une utilisation plus proactive, si vous voulez, des installations portuaires.

Donc dans ce sens-là, oui, le projet, on le veut, on le souhaite, mais on souhaite également dans le temps qu'il soit plus structurant pour d'autres secteurs industriels.

1905 **PAR M. JEAN CARPENTIER:**

Ce qu'on dit, c'est que dans une politique de développement durable, sachant fort bien que le fleuve, c'est une richesse collective qu'il faut préserver, il est sûr et certain que le gouvernement va autoriser seulement qu'un nombre limité de projets le long de ce corridor-là.

1910

Dans ce contexte-là, on se dit aussi que le projet Rabaska devrait prioritairement combler les besoins du marché québécois, en second les marchés extérieurs.

1915 Un des problèmes par ailleurs, c'est que dans sa facture actuelle, le projet Rabaska sert exclusivement au promoteur pour le déchargement, le stockage et la distribution du gaz naturel, et puis à notre avis, il pourrait être plus structurant et puis plus générateur d'emplois.

1920 Je vous amène à un schéma simplifié d'un terminal méthanier, puis je désire porter votre attention sur la portion où on voit l'injection d'azote. Parce que pour nous, c'est un élément important.

L'injection d'azote a pour but d'abaisser la capacité, la valeur calorifique, excusez, des GNL pour la rendre compatible aux normes du réseau de distribution.

1925 Les portions qui amènent une haute valeur calorifique au GNL, ce sont l'éthane, le propane, le butane, les composantes lourdes qui sont importantes pour l'industrie pétrochimique. Et puis l'éthane est d'ailleurs la pierre angulaire de l'industrie pétrochimique.

1930 Dans ce cadre-là, puis vous allez me dire que c'est une comparaison un peu boiteuse, mais nous, on voit ça comme mettre du gaz dans l'eau. On aurait tout intérêt de valoriser ces fractions lourdes là, et puis c'est pourquoi, nous, on a deux (2) options à vous présenter pour bonifier le projet.

1935 La première, c'est l'option que nous, nous privilégions, c'est de transporter via pipeline ces GNL et LGN jusqu'à Montréal où est-ce qu'on pourrait effectuer la séparation du gaz naturel, c'est-à-dire le méthane, le retourner au réseau et puis de garder les fractions lourdes pour le secteur manufacturier pétrochimique de Montréal.

1940 On croit vraiment que cette façon de faire là serait très structurante pour le Québec, et puis vraiment dans la lignée d'une politique de développement durable.

1945

L'autre option, c'est de rendre accessible, comme une utilité publique, évidemment à prix compétitif, les ports méthaniers projetés, pour que d'autres promoteurs au Québec aient accès à ces quais-là et puis soient en mesure d'importer des GNL et puis des LGN pour le secteur manufacturier.

1950

Ce qu'on croit, c'est que la Stratégie énergétique du Québec serait bien mieux servie si on effectuait et on préconisait l'extraction des fractions lourdes au lieu d'injecter de l'azote pour abaisser la capacité calorifique du gaz, et puis ça s'inscrit vraiment dans le cadre de cette politique-là, parce qu'un des éléments, on dit que:

1955

"Le pétrole et le gaz naturel peuvent être également sources de croissance et de création de richesse à la condition de tirer pleinement partie des atouts dont nous disposons."

Et puis nous croyons que ce projet-là pourrait servir ces fins-là.

PAR M. JULES LAUZON:

1960

En conclusion, monsieur le Président, les membres de l'Association des fabricants de produits chimiques supportent entièrement les deux (2) projets. Je l'ai indiqué en entrée de présentation.

1965

C'est extrêmement important que ces projets-là soient implantés, et notre intervention est pour vous indiquer et porter à votre attention le fait que ces projets-là sont aussi porteurs dans l'avenir de projets très structurants pour l'industrie de la pétrochimie.

1970

C'est une occasion extrêmement intéressante, il faut être les premiers, non le Nouveau-Brunswick et non les États de la Nouvelle-Angleterre, et il faut devenir au Québec un endroit, un "hub" qu'on appelle ou un endroit où on a accès à des molécules de gaz naturel, pour l'énergie, parce que c'est important au niveau du bilan énergétique. Ça fait partie intégrante de la Politique énergétique déposée par le ministre Corbeil.

1975

Donc ces projets-là sont d'une importance, par eux-mêmes sont porteurs d'emplois et de promesse d'avenir, mais en plus, et ça a pas été mentionné par les promoteurs actuellement, que ce soit Rabaska ou Cacouna, il y a en plus, ces projets-là sont porteurs de d'autres projets à l'extérieur, comme dans les régions de Varennes où les secteurs industriels qui sont déjà dédiés à la pétrochimie.

1980

Donc on sait qu'au niveau de la pétrochimie, il faut avoir une première transformation, soit de la molécule chimique à des molécules reliées aux plastiques, aux isolants, aux scellants, et nos projections d'avenir sont à l'effet que notre secteur industriel va être en forte croissance relié au changement climatique.

1985 Le changement climatique va amener une demande extrêmement importante des éléments d'efficacité énergétique, soit pour le domestique ou industriel et commercial, donc plus d'isolants, plus de scellants.

1990 On a aussi une forte croissance au niveau des matériaux composites et des plastiques. Encore là, il faut transformer la molécule.

Au Québec, il y a vingt mille (20 000) emplois reliés à la plasturgie, et pour alimenter la plasturgie et ces emplois-là, ça prend une tête de pont de la pétrochimie.

1995 Donc pour toutes ces raisons-là, on supporte d'abord en premier lieu les projets, il faut que ces projets-là arrivent et arrivent rapidement; et après, on vous indique que l'industrie chimique sera prête à faire la deuxième phase, soit d'arrimer l'arrivée du gaz naturel à des produits à valeur ajoutée.

2000 Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous, monsieur Lauzon, monsieur Rail et monsieur Carpentier, très utile.

2005 J'ai deux (2), peut-être trois (3) questions rapidement. J'aimerais que vous vous attardiez plus aux problèmes subis par les membres de votre association au Québec dans le domaine de la fabrication des produits chimiques, du fait de se trouver au bout du tuyau, pour ainsi dire.

2010 Vous avez évoqué rapidement le fait qu'en hiver, on transporte la production à des installations au Chili, j'aimerais que vous nous donniez plus de détails à propos de ça, ce problème, et en quoi le projet proposé ou l'autre, et l'autre projet seront en mesure de soulager ces problèmes?

2015 **PAR M. JULES LAUZON:**

2020 Oui. Bien d'abord, c'est pas un projet qui est seulement au Québec. On sait qu'en Alberta et en Saskatchewan par exemple, de plus en plus les gouvernements exigent que les molécules chimiques soient extraites à l'exportation du gaz naturel, parce que c'est de donner des molécules qui ont une belle valeur au chauffage et je pense que c'est pas la bonne façon.

2025 Il y a une façon beaucoup plus synergétique d'utiliser le gaz. En étant en bout de ligne, c'est certain que le gaz naturel est disponible au Québec, mais la disponibilité se raréfiant, le prix aussi suit la tendance. On sait qu'aux États-Unis, ils sont prêts à payer entre huit (8 \$) et dix dollars (10 \$); au Québec, le prix est peut-être à six (6 \$), entre six (6 \$) et huit (8 \$). Et qu'il

y a du gaz disponible en Algérie ou dans les pays exportateurs à des coûts extrêmement faibles. Il reste juste à le transporter.

2030 Donc on a des usines au Québec qui, au lieu de s'alimenter en molécules riches du gaz naturel, ont une alimentation en naphte par exemple. C'est importé par bateau et on suit pas la filière du gaz naturel, mais d'autres filières d'hydrocarbures qui sont beaucoup plus difficiles à transformer et qui amènent des coûts additionnels.

2035 Donc si on veut avoir une industrie qui est compétitive, il faut que nos technologies soient à la fine pointe et qu'on ait des molécules à valeur chimique qui soit disponible au meilleur coût possible, et c'est comme ça qu'on va être capable de maintenir nos usines au Québec et même d'améliorer notre structure industrielle.

2040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça se réduirait de combien, l'utilité relative du projet, si le projet maintient toujours le positionnement d'origine d'injecter de l'azote pour maintenir la valeur calorifique pour le gaz naturel en tant que combustible et sans plus? Ça réduirait l'utilité de combien pour vos membres?

2045

PAR M. JULES LAUZON:

2050 D'abord, c'est des techniques qui sont utilisées à travers le monde, et les promoteurs du projet ici et du projet de Cacouna, c'est des gens qui connaissent leur métier, et les projets comme tels sont fiables et souhaitables.

L'injection d'azote, c'est une technique qui est connue, fort utilisée et qui a sa valeur.

2055 Et nous, tout ce qu'on prétend, c'est que quand on aura les projets, parce qu'au départ, il faut que ces projets soient là, sans ça on serait pas ici à défendre notre dossier.

2060 Par après, dans une autre phase, on pourra, nous, parler au promoteur et trouver une façon d'avoir une chaîne synergétique, c'est-à-dire que si c'est plus facile d'extraire les molécules au lieu d'appauvrir le gaz, c'est peut-être une technique qui verra le jour ici au Québec et qui pourrait être utilisée par les mêmes promoteurs ailleurs dans le monde.

On prétend qu'au Québec, on a les compétences, les connaissances et l'infrastructure pétrochimique pour avancer ce qu'on a écrit dans notre mémoire.

2065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et dans ce cas, l'extraction, la séparation des composés chimiques plus lourds pour les besoins de la plasturgie québécoise ou de la chimiosynthèse québécoise pourrait, après, s'acheminer au point d'usage par camion?

2070

PAR M. JULES LAUZON:

Oui, il y a plusieurs options. Monsieur Carpentier en a nommé, sauf que ces options-là, nous, ce qu'on voulait juste indiquer, c'est qu'il y a un potentiel.

2075

Les options doivent être discutées avec le promoteur et discutées aussi avec l'industrie chimique. Donc en deuxième phase, tout ce qu'on souhaite, c'est qu'il y aurait pas d'impact additionnel au niveau de la région, que ce soit Cacouna ou ici à Beaumont, Saint-Henri, il y aurait pas d'impact additionnel.

2080

Nous, on veut que l'impact soit dans les secteurs industriels qui sont déjà en place. On a les infrastructures et on a des secteurs industriels qui ont appris à composer avec les communautés qui sont très bien acceptés par leur milieu.

2085

Donc pas d'impact additionnel au niveau des ports méthaniers, les impacts et les économies devront être discutés avec les promoteurs, puis on souhaite que les promoteurs, la première chose après l'acceptation de leur projet, nous appellent directement, puis qu'on puisse discuter de ces choses-là.

2090

Parce qu'on est convaincu, on est fortement convaincu que le développement économique du Québec, la Politique énergétique du Québec passe par notre proposition.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095

D'accord. Mais quand même, il faut dire que l'option 2 représentée par monsieur Carpentier pour le milieu implique une augmentation d'usage des installations, en l'ouvrant à d'autres activités de livraison de combustible, etc., et de produits chimiques.

2100

Je crois qu'il y en a plus qu'un dans la salle qui ne prévoit pas l'option avec beaucoup de faveur. Mais vous avez présenté les deux (2) options, et je vous en remercie.

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2105

Il y a plusieurs éléments qui s'entrecroisent en effet. Vous mentionnez qu'il y a un facteur d'incertitude; jusqu'à présent, on avait compris que le projet n'impliquait pas trop

2110 d'importation de gaz avec des fractions lourdes. Techniquement, est-ce qu'on peut avoir comme des livraisons spéciales avec fractions lourdes et des livraisons spéciales sans fractions lourdes, puis qu'on peut scinder ça dans le transport?

2115 Parce qu'il y a quelque chose que, bon, moi, je me disais aussi, la question, ce serait de savoir: est-ce que, si on enlève la fraction lourde, il faut que ce soit fait sur le site ici éventuellement ou si on l'envoie à Montréal, c'est l'option 1, ça veut dire que tout le gaz contient cette fraction lourde, puis en même temps, quel est l'incitatif des pays qui nous l'envoient, ce gaz-là, de faire exactement ce que l'Alberta dit qu'il faut faire, c'est-à-dire les enlever avant de l'envoyer?

PAR M. JULES LAUZON:

2120 Très intéressant comme question. Il y a trois (3) volets à votre question.

2125 D'abord, le gaz, l'importation du gaz, l'origine ou le pays exportateur, on le sait pas. Le promoteur aura à choisir. On a des bonnes connaissances de qui va le transporter. Mais la source du gaz, ça dépend du prix. Il y a l'Algérie qui a un bon prix, le Venezuela, il y a plusieurs pays qui exportent du gaz naturel.

2130 Il y a d'autres pays qui ont des facilités pour le liquéfier et le mettre dans les méthaniers et il y a des entreprises mondiales qui sont habituées à transporter ces produits-là de façon sécuritaire.

2135 La valeur du gaz, on la connaît pas si on connaît pas l'origine du gaz. Donc il y a à peu près la moitié des pays exportateurs qui exportent du gaz qui est au niveau de richesse pour la combustion, soit mille (1000 BTU), mille cent (1100 BTU), entre mille (1000 BTU) et mille cent (1100) BTU par mètre cube ou pied cube!

Donc il y a la moitié des pays exportateurs qui exportent du gaz qui a à peu près la richesse ou le niveau de pouvoir calorifique pour le réseau de distribution de gaz naturel.

2140 Et il y a l'autre moitié des exportateurs, et c'est ceux-là qui nous intéressent, puis on espère qu'ils vont intéresser le promoteur, qui, eux, exportent leur gaz avec des fractions lourdes à l'intérieur du gaz. Leur gaz naturel est fait comme ça, il y a une valeur calorifique qui peut aller jusqu'à mille deux cents-mille trois cents (1200 BTU-1300 BTU).

2145 Et c'est là qu'est l'importance d'avoir des pays qui nous fournissent un gaz qui est riche pour nous, peut-être pas pour le promoteur, mais pour nous. C'est plus avantageux d'avoir un pays qui exporte du gaz naturel qui est riche. Ça, c'est la première partie de la question.

2150 Deuxième partie! Au niveau de l'extraction des fractions lourdes ou des molécules à haute valeur chimique, nous, on souhaite qu'il soit extrait où on a des facilités pour le faire, soit

dans l'est de Montréal, dans l'est de Montréal et la région de Varennes plus particulièrement où on a des infrastructures pour les recevoir.

2155 Et ça, ça va faire partie des discussions éventuelles avec le promoteur. Parce qu'effectivement, il y a un transport de ces produits-là qu'il faut qu'il se fasse. De quelle façon il va se faire entre le point de réception et l'usine qui fait l'extraction des particules lourdes, ça, c'est des choses qui vont être en discussion.

2160 Notre but, nous, c'est de dire que c'est faisable, et c'est quoi nos intentions. Nos intentions, c'est que ce soit amené, l'extraction soit amenée aux endroits où on a des facilités pour le faire. C'est plus économique et c'est aussi moins d'impact au niveau des projets.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2165 Parmi les exportateurs de gaz naturel qui ont du stock valable pour vous, c'est-à-dire avec des fractions lourdes, vous avez mentionné l'Algérie, mais il me semble, en tout cas, c'est un peu flou dans ma tête, mais vous pourriez me corriger, la Sonatrach, ils investissent dans la pétrochimie, ces gens-là?

2170 **PAR M. JULES LAUZON:**

Oui. Puis on est pris exactement, c'est un bon point, on est pris exactement, c'est pas juste le Québec qui est assez "wise" pour voir qu'il y a une valeur au gaz naturel, autre que la combustion.

2175 Et il y a beaucoup de pays qui tentent de faire l'extraction ou l'exploitation des molécules à valeur ajoutée, sauf que ça prend des connaissances, ça prend les compétences, ça prend des capitaux.

2180 On investit à peu près soixante-dix milliards (70 G\$) dans la pétrochimie en Amérique du Nord, juste en Amérique du Nord, c'est soixante-dix milliards (70 G\$) par année d'investissement. C'est parce que l'Amérique du Nord a les compétences. C'est des technologies qui sont quand même relativement complexes, et il y a des pays qui ont le bonheur d'avoir du gaz naturel en abondance, mais ils peuvent pas en faire l'exploitation ou ils ont pas d'infrastructures pour la faire, ils sont loin aussi de leur marché.

2185 Au Québec, on peut fournir, juste en se retournant, on peut fournir trois cent cinquante (350) entreprises qui font de la plasturgie.

2190 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Justement, c'était mon dernier petit volet! On a vu une des personnes qui est venue parler devant nous a dit, au Québec, on est les spécialistes du "tant qu'à faire"! Alors tant qu'à

2195 faire, c'est quoi les quantités qu'il faudrait pour avoir une industrie de la pétrochimie et de la
plasturgie qui vaut la peine? Parce que c'est sûr, je veux dire, si on est pour fabriquer quatre
(4) chaises et deux (2) tables de pique-nique, on va pas investir des milliards là-dedans.

2200 Par contre, comme c'est une fraction, alors par rapport au volume qui va être traité et
annoncé par Rabaska, est-ce que vous prévoyez qu'il faudrait comme doubler ou vous seriez
bien contents qu'on construise Grande-Anse aussi, etc.?

Parce qu'il faut un volume de base pour assurer une industrie florissante qui attirerait
même des investisseurs ou qui consolideraient celle qu'on a?

2205 **PAR M. JULES LAUZON:**

Oui, vous avez entièrement raison. On a osé faire des calculs.

2210 En supposant quel pays serait l'exportateur et dépendamment des pays qui seraient
exportateurs, on pourrait, avec les deux (2) projets qui sont devant la Commission...

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Il n'y en a qu'un devant la Commission! Deux (2) devant le Québec, trois (3) même
peut-être.

PAR M. JULES LAUZON:

2220 Mais au total, on pourrait aller chercher suffisamment de molécules riches pour tripler la
capacité de la pétrochimie au Québec. C'est trois (3) fois la capacité actuelle.

Mais c'est pas trois (3) comparé à un (1). C'est que le un (1) aussi est vulnérable, parce
que je vous ai dit tantôt...

2225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire les équipements actuels dans le parc sont sous-utilisés, c'est ça?

2230 **PAR M. JULES LAUZON:**

Non. C'est qu'actuellement, on a une lutte de tous les jours pour arriver à être compétitif
sur le marché, parce que notre procédé utilise pour la pétrochimie beaucoup de liquide de
raffinerie ou du naphta ou des naphtes, et cette technologie-là est plus difficile, est plus
coûteuse que d'utiliser des particules, des molécules chimiques du gaz naturel.

2235

Donc c'est peut-être pas comparer, de tripler, mais c'est d'abord de conserver notre pétrochimie. C'est déjà un défi énorme, et avec la venue de cet apport-là de gaz naturel, on pourrait tripler nos facilités.

2240 Donc on parle de zéro peut-être à trois (3) fois. Et encore là, c'est de la plasturgie, c'est des isolants pour la maison, c'est au niveau de l'agriculture, c'est des produits qui vont absorber les CO₂ de l'agriculture, c'est des produits qui vont accélérer l'utilisation de la biomasse.

2245 L'industrie chimique, c'est une industrie qui est au carrefour d'à peu près tous les secteurs industriels, et c'est pour ça que c'est extrêmement important et c'est pour ça qu'on est un petit peu agressif, si vous me permettez, messieurs les Commissaires, à défendre notre projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 D'accord.

Monsieur Paré.

2255 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Une petite question complémentaire, monsieur Lauzon!

2260 Est-ce que l'alternative que vous mettez de l'avant avec ses options aurait des conséquences sur l'utilisation du gaz par des entreprises régionales...

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Qui l'utilisent comme combustible seulement?

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2270 Oui, ou encore d'autres entreprises régionales de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches qui ont des attentes à l'endroit de Rabaska.

PAR M. JULES LAUZON:

2275 Oui. D'abord, quand la pétrochimie va au Québec, c'est aussi une industrie connexe. On a par exemple dans la région de Québec, il y a des entreprises qui font de la transformation de nos produits, une troisième transformation de nos produits qui servent à l'industrie des pâtes et papiers.

2280 Donc dans la région de Québec, on a des entreprises qui font ça. Ils sont quand même dans une région qui est éloignée de Chemical Valley, si on veut, mais c'est incroyable les entreprises qui sont reliées à la fabrication de nos produits.

Il y a en Beauce aussi des fabricants de maisons préfabriquées qui ont besoin d'isolant, des isolants courants. Ça, on les fabrique à Varennes.

2285 Donc si on a une fabrication ou une disponibilité de la molécule, on fabrique des isolants à meilleur coût, on peut continuer de fabriquer des isolants à meilleur coût qui servent à la construction des maisons en Beauce qui sont exportées en Afghanistan puis un peu partout. Bien ça, ça se passe en Beauce.

2290 Ici, j'ai pas l'inventaire de la structure industrielle, mais je suis certain que si l'industrie chimique va bien partout, il y a des entreprises qui peuvent s'en servir.

On entendait Verreault tantôt, la présentation, on a même des projets possiblement avec ces gens-là reliés à la pétrochimie, le transport de nos produits.

2295 Ça fait que c'est relié. Il y a six (6) secteurs clés de l'économie au Québec, nous, on est le troisième en importance, et ces secteurs-là, le secteur de la chimie a très peu demandé au niveau soit de la fourniture d'électricité ou des subventions, on a toujours réussi à opérer nos entreprises et à progresser avec la force et la compétence de nos entreprises.

2300 On est à un point où on peut faire encore mieux, et dans le contexte que le Québec veut devenir les champions au niveau du changement climatique, on a une opportunité incroyable avec le gaz naturel de...

2305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, je crois que la question de monsieur Paré était: est-ce que l'option que vous prenez en termes de séparation de composés chimiques plus lourds, fractions plus lourdes, aurait un effet sur les autres usages dans la zone entourant les installations de l'éventuel projet?

2310 **PAR M. JULES LAUZON:**

2315 Non, il y a pas d'usage du tout, non. Parce que monsieur Carpentier a mentionné que c'est comme de l'eau dans le gaz. C'est pas souhaitable, les molécules riches, c'est pas souhaitable, pour la fonction de gaz naturel comme combustible.

Sa seule utilité, c'est pour l'industrie de la pétrochimie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320

Oui, c'est clair. En fait, ça donne une valeur calorique un peu plus élevée pour les utilisateurs classiques.

PAR M. JULES LAUZON:

2325

Oui, et on peut même pas l'utiliser, parce qu'il y a quand même des normes nord-américaines au niveau du pouvoir calorifique, ça fait qu'on pourrait même pas l'utiliser quand c'est un gaz qui est trop riche. Sauf s'il vient des régions comme, je sais pas, moi, la Norvège, l'Égypte. Dans toute la pyramide d'Égypte, apparemment qu'il y a...

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

Où la fraction lourde est relativement moins élevée que d'autres sources.

2335

PAR M. JULES LAUZON:

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340

Ça va. Alors monsieur Lauzon, monsieur Rail, monsieur Carpentier, très apprécié. Merci beaucoup.

2345

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CAPITALE-NATIONALE

PAR LE PRÉSIDENT:

2350

J'invite maintenant le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale, monsieur Alexandre Turgeon. C'est la troisième fois qu'on vous appelle! Mais vous êtes là maintenant.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2355

Bonjour monsieur le Président. Excusez-moi! Google disait trois (3) minutes à partir de la 20!

PAR LE PRÉSIDENT:

2360

Ça va.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2365 Nos membres trouvent que Père-Marquette et Salaberry, c'était trop décentralisé
comme choix de localisation, imaginez ici!

PAR LE PRÉSIDENT:

2370 On vous écoute.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2375 Alors d'abord, le Conseil régional de l'environnement, région de la Capitale, c'est le
territoire de l'autre côté du fleuve, celui qui couvre les MRC de Portneuf à Charlevoix-Est, donc
un grand territoire.

2380 On a plus d'une centaine d'organismes membres, qui comprend dans ces organismes
membres là, non pas seulement des organismes qui sont dans le domaine de l'environnement,
mais également des municipalités, des associations d'autres secteurs et des industries.

2385 Nos priorités sont davantage centrées sur la réalisation de projets concrets et de
démonstration, des activités de sensibilisation que les activités comme aujourd'hui, ça nous fait
toujours un peu suer de nous dévier de nos priorités plus positives en matière d'action en
matière d'environnement, quand on est obligé de venir faire des interventions dans des dossiers
comme celui-ci.

2390 Le dossier de Rabaska, ça fait déjà plus de trois (3) ans que le Conseil régional de
l'environnement le suit. C'est pas un dossier simple, c'est un dossier qui est particulier, parce
que contrairement à plusieurs autres dossiers, il n'a pas été facile pour nous de le regarder,
notamment sous l'angle de la justification.

2395 Ceci dit, ce qui nous est apparu clair depuis le début, quand on regardait d'autres sites,
d'autres ports méthaniers à travers le monde, et ce qui nous apparaît comme le principal
élément négatif à l'égard du projet Rabaska, c'est la question du choix de localisation.

Ce choix de localisation là, pour différentes raisons, nous apparaît inapproprié.

2400 Quand on regarde les caractéristiques propres aux autres "terminaux" méthaniers à
travers le monde, on n'a pas réussi à trouver de site dont les caractéristiques pouvaient
ressembler à ceux du site proposé par Rabaska à l'est de Lévis.

L'aménagement du territoire, comme le disait un de mes professeurs à l'Université
Laval, c'est l'art de choisir la meilleure utilisation possible pour chaque partie du territoire.
Compte tenu de l'utilisation à des fins résidentielles, compte tenu que ce corridor auquel on

2405 attache une valeur patrimoniale en termes de corridor et de paysage, il nous apparaît pas justifié de développer à des fins industrielles ce secteur-là.

D'ailleurs un des impacts qui nous effraie le plus à l'égard du projet Rabaska et en termes d'impact sur le paysage, c'est ce que certains vous ont décrit comme étant un avantage.
2410 C'est-à-dire de favoriser l'émergence d'un site industrialo-portuaire à l'est de Lévis.

Nous, au contraire, on pense que si jamais Rabaska devait voir le jour à l'est de Lévis, parmi les mesures de mitigation qui devraient être proposées, c'est de s'assurer qu'il y aura aucune autre industrie que celle-là et que, donc l'impact sur le paysage serait marginalisé au
2415 maximum.

On vous a dit il y a deux (2) semaines que ce serait le dix-septième site industriel de la Ville de Lévis, je pense que la Ville de Lévis a un effort de planification pour recadrer et resserrer son nombre de secteurs industriels.

2420 Je vais maintenant aborder la question des émissions de gaz à effet de serre, et en lien avec la question de la justification du projet. Et c'est sans doute l'angle sous lequel on est, à notre avis, sous lequel le projet présente le plus de faiblesse.

2425 D'une part, toute justification d'un projet comme celui-ci qui s'appuierait sur une hausse globale prévisible de la demande en énergie en Amérique du Nord, pour nous, c'est faire fi des enjeux criants du siècle qui commence, c'est-à-dire la lutte aux changements climatiques.

Au cours des cinquante (50) prochaines années, il va falloir réduire de façon beaucoup plus importante que ce que le Protocole de Kyoto nous appelle à réduire comme émissions de gaz à effet de serre, on parle d'une nécessité de réduire de soixante-quinze pour cent (75 %) nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, et c'est vite, 2050, c'est dans quarante-trois (43) ans.
2430

2435 Et pour ce faire, il va falloir qu'à un moment donné, au cours de ce siècle-là, on voie tranquillement la consommation globale d'énergie des Nord-américains qui va commencer à réduire et non pas augmenter.

Nier cet impératif-là, c'est soit faire preuve d'aveuglement ou tout simplement vouloir à tout prix faire des sous le plus vite possible pendant qu'il en est encore le temps. Donc une justification basée sur cette question-là, pour nous, ne serait pas acceptable.
2440

Par ailleurs, vous avez vu la semaine passée notre regroupement, le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement dont on est membre, je sais pas s'ils vous l'ont dit, mais il a toujours été clair pour nous qu'il y avait une place pour plus de gaz, d'utilisation du gaz au Québec. On a toujours dit, la bonne énergie au bon endroit.
2445

2450 Évidemment, pour nous, cela se traduit à une condition, c'est que ce nouvel apport en gaz là se traduise par une moins grande utilisation d'autres sources d'énergie provenant de combustibles fossiles. Sinon, on fait juste encourager notre boulimie énergétique et nous, comme celle des autres provinces et autres États nord-américains, et on n'a rien gagné.

2455 Et il y a aussi la question, là où on trouve que la technique de liquéfaction et de vaporisation du gaz naturel a le plus de faiblesse, c'est dans ces deux (2) processus-là où il y a de fortes émissions de gaz à effet de serre. Donc si le bilan du Québec, en termes d'utilisation du gaz, au lendemain de Rabaska ou de d'autres projets au Québec, n'est à peu près pas changé, à quoi ça sert d'émettre entre sept cent (700 000 t) et huit cent mille tonnes (800 000 t) de plus pour arriver au même bilan?

2460 J'attire votre attention, sans doute que d'autres groupes l'ont déjà dit, c'est beaucoup plus dans le processus de liquéfaction qui ne se fera pas au Québec qu'il y a une forte émission de gaz à effet de serre.

2465 Donc si on n'est pour ne presque pas changer notre bilan – et là, je vous le dis aussi à titre de consommateur, ma copropriété, mon triplex, on consomme pour six mille dollars (6000 \$) de gaz naturel, notre corporation où nos bureaux privés sont, comme utilisateur commercial, on utilise pour trente mille dollars (30 000 \$) par année, moi, comme consommateur, je préfère peut-être avoir le risque d'être dépendant d'une seule source d'énergie qui s'appelle l'Ouest, mais au moins, cette source d'énergie là, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, elle est plus propre. Et peut-être que la technique de liquéfaction et de vaporisation est une technique qui, à l'échelle internationale, on devrait tendre à défavoriser et favoriser une consommation du gaz naturel partout sur la planète là, proche où il y a des marchés qui sont proches des sources de ce gaz-là.

2475 Parce que ça nous apparaît, si on a la même consommation, donc très peu avantageux comme processus.

2480 Ceci étant dit, si vous deviez tout de même recommander avec multiples conditions l'émergence du projet Rabaska, je pense qu'il faudrait donner écho à ce que CO₂ Solution vous a demandé il y a deux (2) semaines, ou je sais pas s'ils vous l'ont demandé formellement, mais nous, on en fait une demande, de forcer Rabaska à prendre tous les moyens pour faire du captage de CO₂ au maximum. Et compte tenu évidemment qu'ils ne pourront pas tout capter et qu'ils n'ont aucun contrôle sur le processus de liquéfaction, il faudrait que Rabaska soit appelée à compenser pour toutes les émissions de gaz à effet de serre supplémentaires entraînées par ce processus-là.

2485 Je terminerais avec quelques éléments rapides. La sécurité et le principe de précaution.

2490 À de multiples reprises, on a entendu le promoteur dire, un processus sans risque dans ce domaine-là, ça n'existe pas. Alors quand on en fait une lecture du principe de précaution, on regarde le site choisi par le promoteur – et ça me rappelle que j'ai sauté un des éléments sur la question de la bonne localisation – ça nous apparaît pas, encore une fois, être un milieu qui est approprié s'il n'est pas exempt de risques.

2495 Le principe de précaution nous appelle justement à faire en sorte que si on a un doute sur un risque probable, on ne devrait pas prendre ce risque-là. C'est ça le principe de précaution.

2500 Alors à notre avis, d'une part, un seul site pour le Québec, je reviens sur la question de la localisation, un seul site pour le Québec devrait être suffisant en termes de terminal méthanier. Et ça, je pense que ça doit être une des recommandations que vous devrez faire.

2505 C'est-à-dire que le gouvernement du Québec étudie la question – il ne peut pas simplement donner des mandats au Bureau d'audiences publiques pour différents "terminals" méthaniers que ce soit simplement des processus d'autorisation réglementaire dans le processus d'évaluation environnementale, et que chacun fonctionne indépendamment comme si les autres n'existaient pas!

2510 Il faut que, comme dans le domaine de l'éolien, plusieurs autres commissions du BAPE ont recommandé au gouvernement d'établir un cadre de référence pour l'établissement des éoliennes, ce que le gouvernement du Québec a entendu et a fait la semaine passée, il faut que dans le domaine des "terminals" méthaniers, avant de donner quelque autorisation que ce soit, il se donne un temps de réflexion pour dire, combien de sites de "terminals" méthaniers on veut au Québec, et c'est quoi la meilleure localisation pour un terminal méthanier au Québec!

2520 Personnellement, quand on a regardé les autres "terminals" méthaniers à travers le monde, le site qu'on trouvait qui s'apparentait le plus à ces sites-là, c'était souvent le Parc industriel de Bécancour. Maintenant, la Corporation des pilotes sauront vous dire si c'est, comme à Rabaska, un endroit qui ne nuit pas à la sécurité ni à la navigation.

2525 Sinon, l'autre site qui nous apparaît peut-être le plus intéressant, et certainement du point de vue de l'acceptabilité sociale, celui qui rencontrerait le moins d'obstacle, c'est le site de Grande-Anse.

2530 Pourquoi, parce que tout simplement il n'y a pas de gens qui habitent à une dizaine de kilomètres du site proposé. Il y a personne qui vit et verrait ce site-là, donc très peu de gens qui seraient affectés, et d'un point de vue acceptabilité sociale, une fois qu'on aura répondu aux questions de la justification, ce que je dis pas qu'on a encore fait, pourrait offrir davantage d'intérêt.

2535 En terminant, je vous demanderais deux (2) choses. On a essayé d'obtenir du ministère des Affaires municipales un document qu'ils ont produit, une étude sur les retombées fiscales du projet Rabaska à Lévis, étude qui tendrait à démontrer que l'entente qui a été signée entre Rabaska et la Ville de Lévis est désavantageuse par rapport aux retombées normales d'un point de vue évaluation du projet et les taxes foncières que ça aurait pu rapporter à la Ville de Lévis.

2540 On a parlé avec le répondant du ministère des Affaires municipales qui était présent à cette Commission-ci dans la première partie, il ignorait du document, il nous référait à la Commission d'accès à l'information, mais en l'absence de connaissance du titre, c'est très difficile pour nous de demander à avoir accès à ce document-là.

2545 Puis de tout façon, c'est à vous qu'on veut l'adresser, c'est à vous qu'on pense que ce document-là pourrait le plus profiter. Donc on vous le rappelle une nouvelle fois, on va faire des efforts, nous aussi de notre côté, pour essayer de vous le rendre accessible.

2550 Les deux (2) derniers éléments que je veux dire pour conclure! S'il y a des zones d'ombre ou des questions dont la seule information que vous avez entre les mains est celle qui a été faite par le promoteur, notamment quant aux questions qui ont trait à la sécurité, on pense que vous devriez recommander au gouvernement d'y aller d'études beaucoup plus exhaustives et indépendantes.

2555 J'ai nommé la sécurité, mais il y a peut-être d'autres éléments sur lesquels vous devriez demander au gouvernement de compléter avec des études exhaustives indépendantes avant d'aller de quelque autorisation que ce soit.

2560 Et je sais que votre mandat va se terminer dans quelques semaines, mais si vous avez pas eu la chance de le faire, je souhaite, nous, on aurait souhaité d'ailleurs lui donner le temps de parole à notre place s'il avait été disponible aujourd'hui, que vous rencontriez Thomas Mulcair pour vous dire qu'est-ce qu'il pense du projet Rabaska, pourquoi il en était défavorable et comment il pense, jusqu'à quel point sa position dans ce dossier-là, suite à la visite qu'il a faite du terminal méthanier à Boston, qui l'a convaincu que c'était une mauvaise idée d'implanter un terminal méthanier à Lévis, comment se positionnement-là au sein du Conseil des ministres à quelque part, a joué beaucoup dans le fait qu'il n'est plus ministre de l'Environnement aujourd'hui.

Je vous remercie.

2570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Turgeon. Juste clarifier un peu l'idée à propos de cette étude.

2575 Vous dites qu'il y aurait une étude quelque part qui relativise les avantages économiques pour la Ville de Lévis et que monsieur Baril n'était pas, dont l'existence n'était pas à la portée de monsieur Baril?

Clarifiez un peu. Vous savez qu'il y a un document qui existe?

2580 **PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Oui, parce qu'on a beaucoup de membres individuels, donc c'est comme ça qu'on réussit à savoir que des documents existent. Maintenant, de là à ce qu'on nous coule le document...

2585

PAR LE PRÉSIDENT:

Il existe, qui en est l'auteur?

2590 **PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Le ministère des Affaires municipales a produit une étude sur les retombées fiscales du projet Rabaska, étude qui tend à démontrer que les retombées fiscales normales prévues par la Loi sur la fiscalité seraient supérieures à l'entente qui a été signée entre Rabaska et la Ville de Lévis.

2595

À un tel point même qu'elle déroge à la Loi sur la fiscalité, puisque l'entente...

PAR LE PRÉSIDENT:

2600

Quelles retombées normales comparativement aux sept millions (7 M\$) par année? Je comprends pas. Retombées normales provenant de quelle source si le projet ne se réalise pas?

2605 **PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Si j'avais lu l'étude, monsieur Samak, je vous l'aurais moi-même déposée. Je n'ai pas lu l'étude.

2610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2615

Les grandes lignes qu'on nous dit, c'est celles que je vous résume, et c'est pourquoi j'aimerais que vous puissiez vous référer à l'étude elle-même et non pas à ce qu'on m'en a rapporté.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620

Si on connaît le titre ou quelque chose comme ça, ça nous fera plaisir évidemment de l'avoir, à la fois pour vous et pour nous.

2625

Mais le seul problème, il est malvenu que la Commission demande, c'est-à-dire il faut que la Commission sache que l'étude existe effectivement, qu'on connaît le titre, la portée, pour pouvoir demander, voilà!

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2630

Dans les prochains jours, monsieur le Président, je vais faire le maximum d'efforts pour qu'on réussisse à mettre la main sur l'étude et vous la transmettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635

Excellent, très apprécié.

Maintenant, pour la question d'émissions de gaz à effet de serre, je vais vous poser une question que j'ai posée à d'autres participants!

2640

Que ce soit pris à l'échelle du Québec ou du Canada, comme vous savez, l'Union européenne, par exemple, elle a des normes qui l'engagent en matière de réduction en vertu du Protocole de Kyoto, mais à l'intérieur, il y a des allocations fort variées. Le Portugal a le droit d'augmenter ses émissions, la Norvège, etc.

2645

Alors le Québec étant per capita comme au sens absolu, il produit pas autant de CO₂ ni avec sa population, ni avec sa contribution relative au produit national brut du Canada, l'augmentation n'est pas si scandaleuse que ça, parce que le gros effort de réduction à l'échelle canadienne devrait se faire ailleurs.

2650

Alors je vois pas en quoi il y a entorse inacceptable, et même si on prend la chose à l'échelle du Québec, vous venez d'entendre la prestation de l'Association des fabricants de produits chimiques canadienne, vingt mille (20 000) employés, augmentation de la demande pour des matériaux pour répondre aux problèmes de changements climatiques, d'efficacité d'usages, etc., à l'avenir, alors il y a peut-être une augmentation à un certain niveau, le cent quarante-sept mille tonnes (147 000 t).

2655

Mais le Québec pourrait tout à fait compenser cette augmentation en réduisant ailleurs, surtout quand il s'agit du secteur de transport qui est la source la plus importante d'émission de gaz carbonique.

2660

Alors est-ce que votre compréhension de l'engagement canadien et de l'engagement québécois, parce que le Québec a assumé, effectivement, c'est vrai, probablement la seule province qui s'est donné l'obligation de réaliser les engagements canadiens sur son territoire, à ma connaissance, je connais pas d'autres provinces, mais on verra, qui ont pris cet engagement, est-ce que pour vous, ça veut dire six pour cent (6 %) comme ça sur tous les usages?

2665

On peut augmenter de cent quarante-sept (147 000 t) puis le réduire ailleurs, de cent quarante-sept mille tonnes (147 000 t), je veux dire.

2670

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

D'une part, comme organisation qui œuvre et qui a travaillé sur différents comités sur la question des changements climatiques, on a souvent demandé au gouvernement canadien qu'il y ait une allocation qui soit faite par territoire plutôt que par secteur industriel, ce qu'il n'a pas fait.

2675

Il ne l'a pas plus fait d'ailleurs par secteur industriel, donc on est un peu dans un néant inacceptable qui empêche un peu tout le monde de travailler correctement en termes de cible de réduction de gaz à effet de serre.

2680

C'est sûr qu'on préférerait – on aurait de loin préférer fonctionner un peu comme en Europe où ils se sont très tôt, dans l'année qui a suivi le Protocole de Kyoto, alloué des cibles respectives par pays.

2685

PAR LE PRÉSIDENT:

Négatif et positif.

2690

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Oui, tout à fait.

Par ailleurs, nous, on tient souvent à rappeler que le bilan du Québec n'est pas aussi positif que ce qu'on le prétend, quand on tient compte des cycles de vie. Il est intéressant, le bilan du Québec, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, quand on le regarde en termes de sources d'émissions.

2695

2700 Sauf que si on tient compte des sources d'émissions de GES associées – je vais juste prendre le secteur des transports – associées à la production des véhicules automobiles, et associées à la production du pétrole qui est nécessaire pour les faire fonctionner, bien, je pense que le secteur des transports, les émissions globales du Québec passeraient presque du simple au double, et notre bilan énergétique, somme toute, serait très comparable au reste des Nord-américains, indépendamment de notre production d'électricité à base d'hydroélectricité.

2705 Donc oui, il faut regarder la question des changements climatiques minimalement dans un contexte probablement continental, et c'est dans ce sens-là qu'on disait oui peut-être au gaz mais à condition qu'il ne serve pas à encourager une boulimie énergétique et toujours une plus grande consommation d'énergie, peu importe la source.

2710 Oui à une meilleure utilisation du gaz, mais à condition que globalement, on soit capable de faire la démonstration qu'on élimine des centrales au charbon, qu'on élimine la chauffe au mazout dans les industries. Au Québec, on a plein de place pour une meilleure utilisation du gaz, notamment dans le secteur industriel, mais aussi dans le secteur résidentiel.

2715 Mon regroupement dit souvent que c'est ridicule de chauffer des logements avec les températures qu'on a en hiver, avec des plinthes électriques, parce que c'est pas la meilleure utilisation qu'on peut faire de l'électricité. Donc oui, on est d'accord, mais en même temps, il faut bien comprendre que l'objectif, comme je l'ai dit en introduction, l'objectif de six pour cent (6 %) est un bien petit pas vers un beaucoup plus grand défi vers lequel on est appelé en matière de réduction de gaz à effet de serre.

2720 Donc tout projet qui ne vise qu'à s'inscrire dans une mouvance de l'augmentation globale de la consommation d'énergie qu'on a observée depuis je sais pas combien de décennies, depuis au moins une quinzaine de décennies, ne nous apparaît pas être comme une justification.

2725 Il faut que ça s'accompagne d'un effort de transfert pour réduire globalement la consommation d'énergie et réduire surtout les énergies d'origine fossile.

2730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2735 Vous avez mentionné le bilan énergétique à travers tout le cycle de liquéfaction, transport, regazéification, etc., et vous semblez dire, à moins que j'aie mal compris, que ce bilan-là est plus lourd relativement parlant que le gaz naturel continental.

2740 Avez-vous fait effectivement ou évalué le bilan énergétique en matière des dépenses pour acheminer le gaz de l'Alberta jusqu'ici? Et vous avez la certitude que la signature carbonique ou la trace carbonique du réseau continental est plus favorable que le trajet liquéfaction en Algérie ou en Égypte ou je sais pas où, transport et gazéification par mètre cube livré au client?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2745 C'est notre a priori, et j'espère que si on a tort, quelqu'un va nous écrire pour nous renseigner sur la question.

Mais on n'avait pas conscience qu'il pouvait y avoir dans un gazoduc, par transport par gazoduc, un processus qui pouvait avoir des pertes, et donc des émissions de GES...

2750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc maintien de la pression à travers la résistance des lignes, etc.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2755 Non, on avait fait le calcul simple à l'effet que le processus de vaporisation, grosso modo, allait émettre pour Rabaska autour de cent cinquante mille tonnes (150 000 t) par année et que le processus de liquéfaction, selon la source d'énergie, que ce soit du Moyen-Orient ou de l'Afrique, allait avoir des émissions qui allaient varier entre huit cent (800 000 t) et sept cent
2760 soixante-cinq mille tonnes (765 000 t).

Écoutez, on s'est référé notamment à des sites Internet non spécialisés pour regarder cette question-là. Je vois que dans le calcul, ils ont mis en crédit trois cent quarante-cinq mille tonnes (345 000 t) et deux cent trente mille tonnes (230 000 t) dans un autre cas, donc ils ont
2765 quand même tenu compte de certains calculs.

On n'est pas des spécialistes de la question, mais l'a priori des administrateurs, chez nous, était de dire, ce processus-là de liquéfaction et de vaporisation semble émettre davantage de gaz à effet de serre par mètre cube utilisé au Québec que celui provenant de l'Ouest, de
2770 façon non négligeable. Donc si on n'est pas pour changer de bilan, continuons de consommer du gaz en provenance de l'Ouest.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 D'accord.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2780 Ou du Québec si on finit par trouver un gisement!

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Paré.

2785 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Monsieur Turgeon, vous avez fait allusion à l'espoir que vous entretenez en même temps presque, vous nous enjoignez en quelque sorte d'être prudents vis-à-vis un projet qui est susceptible d'augmenter la consommation énergétique.

2790

Cela dit, bien écoutez, notre climat, il est ce qu'il est; on a beau même parler de réchauffement climatique, on aura sans aucun doute des hivers pour un certain nombre de générations encore.

2795

Deuxièmement, on vit depuis soixante (60) ans avec l'héritage d'une forme d'urbanisation que je peux illustrer par une statistique! Le taux de possession et d'utilisation de l'automobile, où est-ce qu'il est le plus faible au Québec, c'est à Montréal. Dans le reste du Québec, on est en quelque sorte assujetti, pour pas dire esclave, du transport par automobile sous ses différentes formes.

2800

Même en partageant l'ensemble des objectifs de diminution de l'énergie, je pense qu'on peut pas échapper à une transition, et sur combien de générations peut-on imaginer une transition qui nous verrait continuer à augmenter, mais peut-être en ralentissant l'augmentation, puis de façon hypothétique, stabiliser de façon encore plus hypothétique réduire notre consommation énergétique?

2805

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2810 Bien, je pense que notre horizon 2050, c'est un horizon qui est assez loin, mais il faut pas faire comme avec le Protocole de Kyoto et commencer à s'activer à deux (2) ou même moins d'une année de l'échéance.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2815 Vous ne trouvez pas très proche le 2050 par rapport au fait que, c'est depuis la dernière guerre en fait, qu'il y a eu une explosion de l'urbanisation?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2820 Oui. Je viendrai pas vous dire que des projets comme celui qui est à l'étude devant votre Commission pose les plus grands – notre point de vue sur la question des changements climatiques, c'est qu'on peut pas accepter un projet plus un projet plus un projet.

2825 Ceci dit, on est tout à fait en accord avec votre commentaire à savoir que le plus grand défi en matière de changements climatiques et en matière de réduction de gaz à effet de serre au Québec, c'est, à notre avis, le défi de l'aménagement du territoire et de sortir l'ensemble des

collectivités québécoises et des ménages québécois de la dépendance envers l'automobile qu'ils connaissent aujourd'hui.

2830 À l'horizon de 2050, notre souhait, c'est que la plupart des ménages, et pour ne pas dire un chiffre, je vais dire quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des ménages n'aient plus besoin d'avoir une automobile. Et je pense que le défi est considérable en matière d'aménagement du territoire et en matière de transport.

2835 Mais ça n'exclut pas qu'à tous les niveaux, on essaie de juguler notre consommation d'énergie. Et pourquoi on dit l'aménagement du territoire et le transport, c'est les plus importants, c'est parce qu'on pense que les émissions réelles des Québécois les plus importantes, c'est dans ce secteur-là qu'elles sont faites à hauteur beaucoup plus importante que le quarante pour cent (40 %) que le gouvernement se targue à donner, à cause du cycle de vie que je vous ai décrit tout à l'heure.

2840 Maintenant, ça nous empêche pas de dire à l'échelle continentale, est-ce que c'est en multipliant ce type de projet là, est-ce qu'on va vraiment réussir à faire en sorte de réduire notre consommation globale d'énergie en Amérique du Nord en multipliant ce type de projet là?

2845

PAR LE PRÉSIDENT:

Consommation globale d'énergie ou consommation d'énergie à haute teneur carbonique? Lequel vous voulez dire?

2850

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2855 Bien, c'est un peu les deux (2). Parce que plus que l'énergie est disponible, moins qu'il y a d'efforts, peu importe la qualité de l'énergie, peu importe, même si elle était toute produite de façon éolienne, plus que l'énergie est disponible, moins qu'il y a d'efforts et de pression pour qu'il y ait une consommation responsable de cette énergie-là.

2860 On a toujours dit d'ailleurs, je sais pas si notre regroupement vous l'a dit la semaine dernière, qu'on a toujours été en faveur des augmentations des tarifs d'électricité, parce qu'on considère qu'à donner des tarifs faussement bas aux consommateurs québécois, bien, on encourage le gaspillage collectif de cette richesse-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2865 Oui, payer cinq sous (5 ¢/kWh) ici, on paie vingt-cinq (25 ¢/kWh) ou trente sous le kilowattheure (30 ¢/kWh) à Athènes, ça porte à réfléchir, quoi.

Monsieur Waaub.

2870 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Bon moi, je voudrais revenir sur la question de la localisation du site!

2875 Vous avez dit qu'aucun des sites dans le monde n'avait les caractéristiques que l'on rencontre ici...

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Aucun qu'on a vu.

2880

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Oui, en fait le promoteur a mentionné que pas mal de sites dans le monde ont au moins une ou plusieurs caractéristiques en partage, donc jamais toutes évidemment...

2885

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Ils ont tous un cours d'eau, on est d'accord.

2890 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2895 Mais par exemple, pour revenir sur ce qui m'intéresse, le patrimoine, le paysage que vous avez mentionné comme étant des facteurs critiques, on a vu Barcelone, certains même sont venus dire qu'il y a des installations pétrolières à Athènes, il y a des installations pétrolières à Venise.

Donc comment vous réagissez par rapport à cette dimension-là, selon vous, est-ce qu'elle est critique, est-ce qu'elle est pas critique, est-ce qu'il y a un effet cumulatif?

2900 C'était un peu général ce que vous avez mentionné comme profession de foi, mais est-ce qu'il y a vraiment des choses qui sont plus dures pour vous dans votre analyse?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2905 Le corridor dans lequel la jetée serait installée, le corridor fluvial, face à l'île d'Orléans, une haute valeur patrimoniale, c'est la porte d'entrée par laquelle nos ancêtres sont arrivés. C'est aujourd'hui, en 2007, c'est la porte d'entrée par laquelle les touristes sur les croisières arrivent.

2910 C'est un paysage exceptionnel que certaines interventions ont passablement déjà réduit la qualité. Il faudrait pas en rajouter.

2915 Des fois, dans nos meilleurs rêves, et on se disait, bien, il y a peut-être moyen de réduire, faire en sorte que la jetée, on la verra à peu près pas, puis que le tuyau qui va conduire le gaz jusqu'aux réservoirs, on le voit pas non plus dans l'escarpement, et faire en sorte que les réservoirs, vus de loin, vus de l'île d'Orléans ou ailleurs, on les voie pas. Peut-être qu'il y a des mesures de mitigation pour faire en sorte que le projet est, à toutes fins pratiques, qu'on s'en rende pas compte.

2920 On aurait construit le projet, là, puis on s'en serait pas rendu compte. Ce serait peut-être le meilleur des mondes.

2925 Ceci dit, si c'est la porte, si ce projet-là ouvre la porte aux vellétés de développement de l'industrialo-portuaire dans ce secteur-là, que certains groupes économiques poussent depuis à peu près trente (30) ans dans la région, ça, on pense que ces autres projets là risquent d'affecter, eux, passablement le paysage. Eux n'auront pas tous à venir rencontrer des commissaires du BAPE et de voir c'est quoi les mesures de mitigation pour réduire leur impact.

2930 Et donc l'avantage que certains vous présentent d'avoir Rabaska à cet endroit-là, parce qu'il va permettre l'émergence de d'autres développements, on pense qu'il n'est pas souhaitable, et on devrait, par mesure de mitigation, forcer Rabaska à acheter l'ensemble des territoires adjacents susceptibles d'être développés à des fins industrielles et de donner des baux par bail emphytéotique sur cent (100) ans aux agriculteurs pour qu'ils continuent de faire de l'agriculture sur les terrains adjacents et faire en sorte qu'il y en ait pas d'impact sur le paysage.

2935 Ça pourrait être une des voies, une des mesures de mitigation.

2940 Ceci dit, quand on parle de bonne localisation, beaucoup de choses qu'on a vues, et on n'a pas voyagé à travers le monde pour visiter des sites, mais ceux qu'il nous a été donné de voir par des photos sur Internet, c'est souvent des sites déjà industrialo-portuaires où ils se sont installés. Est-ce que c'est à ça que ça ressemble, un site?

2945 On n'a pas vu, nous, de forts dénivelés comme on le voit sur le site qui est projeté dans les autres sites. Je comprends que c'est pas un problème pour Rabaska, mais c'est quand même une caractéristique qui est pas propre à un site industrialo-portuaire.

2950 Et conséquemment, on pense qu'il vaut mieux regarder ailleurs. Et au Québec, depuis qu'on sait qu'il y a un projet à Grande-Anse, et ça fait plus d'un an qu'on entend parler de ce potentiel projet là, il y a personne qui vit là autour, il y a personne qui va aller faire lever le drapeau et dire, non, on n'en veut pas chez nous.

2955 C'est plus qu'un syndrome de NIMBY ici, c'est de dire, cette activité-là a un impact sur le paysage, a potentiellement un impact sur la sécurité des populations adjacentes, est-ce que c'est le meilleur endroit pour le localiser.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

C'est mieux compris.

2960 J'avais encore une petite question, parce que vous êtes probablement dans les premiers participants à avoir amener un principe, je sais pas si c'est fait plus ou moins consciemment, mais de comptabilité des gaz à effet de serre, en disant, bon, la liquéfaction, elle est pas faite chez nous, est-ce qu'on devrait comptabiliser dans le bilan qu'on attribue à ce gaz-là cet élément-là.

2965 Et de la même façon, si on regarde la chaîne, si on déplace du gaz naturel qui va aux États-Unis, qu'on s'attribue, donc il y a des principes de comptabilité là qui sont disons pas tout à fait clairs, on pourrait dire.

2970 Qu'est-ce que vous suggérez?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

2975 Bien évidemment, tant que le gouvernement canadien veut pas rentrer dans la Bourse du carbone, peut-être que Rabaska serait désavantagé par ça, par cette mesure-là qu'on recommande, de compenser les gaz à effet de serre qui sont émis dans le processus de liquéfaction.

2980 Ceci dit, à partir du moment où on entre dans une Bourse du carbone, il en trouverait bénéfique économique, mais moi, je pense sur le plan du principe, si l'intention de Gaz Métropolitain qui est un des partenaires de Rabaska est de simplement se donner une source alternative pour ne plus être dépendant de l'Ouest en termes de prix, et donc de remplacer un gaz par un autre, bien, ce gaz-là émet des tonnes de CO₂ supplémentaires, et c'est pas le pays en Afrique où la liquéfaction est effectuée qui est la cause de cette émission de gaz à effet de serre là, c'est l'utilisateur du gaz à effet de serre.

2990 Quand bien même que la liquéfaction se fait pas au Québec, si moi, c'est moi qui chauffe chez moi au gaz naturel, c'est moi qui chauffe à mon entreprise au gaz naturel, donc si le choix de mon fournisseur entraîne davantage d'émissions de gaz à effet de serre, ça devrait être à moi à payer le prix comme consommateur de cette émission-là supplémentaire. Et donc pour s'assurer qu'il me transfère la facture, il faut qu'il en assume le prix et que vous lui demandiez de la compenser.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2995 Et a contrario, qu'on crédite ce qu'on exporte, puisque c'est pas nous qui le consommons?

PAR LE PRÉSIDENT:

3000

Est-ce qu'on va appliquer le calcul, votre méthode à l'Alberta, pourquoi pas?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3005

Voilà, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3010

La question est claire. Pourquoi pas on devrait pas appliquer ça à l'Alberta?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

3015

Effectivement, je trouve que les Albertains ont le dos large sur la question des gaz à effet de serre au Canada, et je pense qu'il faut être conscient que les émissions de gaz à effet de serre des Albertains, c'est l'ensemble des Nord-américains qui devraient se la partager effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3020

Ils n'ont pas des clients américains seulement?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

3025

Bien c'est-à-dire, peu importe la clientèle, les clients où qu'ils soient. Je veux dire, les sables bitumineux, on en fait grand cas actuellement, mais c'est nous qui le consommons, ce pétrole-là, en bonne partie, que ce soit sous forme de mazout pour le chauffage ou pour l'automobile.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3030

Donc ce que je retiens, vous suggérez une comptabilisation selon l'analyse du cycle de vie et un mode compensatoire relié au lieu de consommation?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

3035

Oui, mais la façon la plus simple de le faire, c'est de demander au fournisseur de l'entrer dans son calcul.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3040

Bien sûr. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3045 D'accord. Je me rappelle d'une rencontre où nous étions ensemble quand j'étais à la
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie à Ottawa en 2004, peut-être, et j'ai
évoqué la chose à cette rencontre. Et je vais vous la poser comme question.

3050 Est-ce que le Québec, le Canada avec cinquante-sept pour cent (57 %) ou soixante
pour cent (60 %) de son électricité provenant de sources renouvelables, le Québec avec au-
delà de quatre-vingts pour cent-quatre-vingt-dix pour cent (80 %-90 %), etc., nous avons, que
ce soit le Québec ou le Canada, des assiettes énergétiques des plus équilibrées en termes de
durabilité, peu importe le terme, comparativement à la Suède qui a encore une forte
composante nucléaire ou la France qui produit soixante-dix pour cent (70 %) de son électricité à
partir du nucléaire, la Belgique quatre-vingts pour cent (80 %), si le Canada et le Québec
3055 décident pour réduire leur intensité carbonique de miser sur le réacteur nucléaire, personne en
Europe va nous applaudir.

3060 Alors est-ce que nous ne sommes pas pénalisés par la qualité déjà existante de notre
assiette énergétique, que ce soit du Québec et du Canada? Ne faut-il pas tenir compte de ça
quand même quand on fait la critique citoyenne où nous sommes?

3065 Je pose la question, parce que souvent les gens viennent citer l'exemple du nord, de la
Finlande. La Finlande est en train de construire un réacteur nucléaire les plus perfectionnés et
les plus gros maintenant en Europe.

Alors je vous pose la question comme ça. Je l'ai évoquée il y a trois (3) ans en votre
présence, et je vous la pose maintenant.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

3070 Écoutez, ce sera pas moi qui va vous dire aujourd'hui que la filière nucléaire est une
alternative.

PAR LE PRÉSIDENT:

3075 Non, je fais pas la promotion du nucléaire. Je dis tout simplement, est-ce que les
critiques que nous avons par rapport à nos systèmes énergétiques respectifs au Canada et au
Québec ne sont pas un peu excessifs, compte tenu que nous avons des bases énergétiques
beaucoup plus équilibrées que d'autres pays qu'on érige en exemple?
3080

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Oui. Bien écoutez, d'une part, je suis pas certain que même, si cette base énergétique
là est plus équilibrée qu'elle est soutenable. Si ce modèle énergétique là pouvait se répercuter

3085 à six milliards (6 G) d'habitants et non pas aux seuls pays industrialisés qui consomment
aujourd'hui quatre-vingts pour cent (80 %) de l'énergie, je pense pas que ce modèle de
compensation là, si on l'applique à l'Inde et à la Chine, soit davantage soutenable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3090

D'accord.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

3095

Donc il y a un problème de "soutenabilité" et de surconsommation actuellement au
Québec.

3100

D'autre part, je le répète, le bilan du Québec est, à mon avis, artificiellement positif à
cause qu'on ne tient pas compte des émissions associées aux lieux de production des biens
qu'on consomme au Québec et des énergies qu'on consomme au Québec qui sont produites
ailleurs.

3105

Moi, je pense que le bilan du Québec est davantage de l'ordre de vingt tonnes (20 t) de
CO₂ par habitant, bien plus que du dix tonnes (10 t) par habitant que le gouvernement du
Québec nous fait valoir, et donc très similaire à la moyenne énergétique nord-américaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110

Mais je veux juste continuer la question que monsieur Paré vous a posée. On a un
mode d'affectation du sol en termes d'usage qui remonte aux premiers jours de la colonisation
européenne, on a l'espace, on a les distances qui militent contre l'efficacité d'utilisation de
l'espace.

3115

J'ai fait l'expérience en Europe! À quatre (4) reprises, dans quatre (4) pays différents,
j'étais toujours à trente-cinq (35) à quarante-cinq (45) minutes à pied d'une gare. Et une fois
qu'on se rend à une gare en Europe, on peut être partout après. À Petersburg, à Londres ou à
Stockholm.

3120

Nous avons la densité urbaine et démographique que nous avons. Et tous les facteurs
d'inefficacité en termes d'usage énergétique et tout ça, et nous avons par-dessus ça le climat.

3125

Alors est-ce que c'est juste de nous comparer avec d'autres régions du monde où la
densité urbaine, etc., fait à travers le temps, et les distances et le climat sont beaucoup plus
cléments et beaucoup plus favorables?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

3130 D'abord, on charrie beaucoup sur les questions de densité. Vous savez que le corridor où on veut implanter un tramway à Québec est aussi dense, davantage dense en termes de lieux de résidences et de lieux d'emplois que la plupart des villes françaises...

PAR LE PRÉSIDENT:

3135 En termes urbains, plutôt.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

3140 D'accord. Ceci dit, entre l'établissement en rang que les Français ont privilégié au Québec et l'urbanisation des cinquante (50) dernières années, il y a eu aussi un entre-deux. Le Québec, si vous regardez l'apparition des villes à travers le territoire, la majorité de ces villes-là ont été créées quelques années après l'apparition d'un chemin de fer qui passait par là. Et donc la ville se développait autour d'une gare, autour du chemin de fer, donc avec un maximum d'activités que les gens pouvaient faire à pied.

3145 Il y a un courant nord-américain qui s'appelle le "smart growth", en termes de développement urbain, c'est, à notre avis, le courant vers lequel il faut tendre, et de façon extrêmement importante, pas de façon occasionnelle.

3150 Notre défi, je l'ai dit tout à l'heure, sortir de la dépendance envers l'automobile. Et c'est la seule façon qu'on va arriver à diminuer de façon extrêmement importante notre consommation énergétique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155 D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3160 Dans le fond, il y a toujours, parce que monsieur Samak a évoqué la question de l'urbanisation, mais il y a la question de l'industrialisation.

3165 Les Québécois ont un lourd bilan, quand on dit qu'un Québécois consomme énormément d'énergie, il consomme de l'énergie dans des alumineries, dans des papetières, dans des industries de production ou de transformation des ressources naturelles, et nous, jusqu'à présent, on s'attribue dans notre comptabilisation ça, alors qu'en fait, c'est exporté directement ailleurs.

Donc encore là, dans le principe de comptabilité...

PAR LE PRÉSIDENT:

3170

Oui c'est ça. Autrement dit, les Allemands ne fabriquent pas d'aluminium, mais l'importent et l'importent avec le CO₂ qui reste ici.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

3175

Exactement. Écoutez, je veux citer le premier ministre qui, le 15 juin dernier, présentait le Plan d'action du Québec en matière de lutte en changements climatiques, le Protocole de Kyoto est pas parfait, et effectivement, il y aurait peut-être lieu que les périodes d'engagements suivants utilisent d'autres types de comptabilité.

3180

Ceci dit, pour le moment, pour nous, Kyoto, c'est un premier pas et qui n'est, peu importe la méthode de comptabilité, qui nous appelle à l'importance de commencer à penser à réduire notre consommation globale d'énergie.

3185

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. On vous a retenu trop longtemps, monsieur Turgeon, mais c'était intéressant.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

3190

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3195

Merci.

BERNARD DROLET

3200

PAR LE PRÉSIDENT:

Dernière intervention pour la séance, monsieur Drolet s'il vous plaît, troisième appel. J'espère qu'il est là! On vous attend.

3205

PAR M. BERNARD DROLET:

Excusez-moi, c'est la première fois que je suis devant du monde!

3210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous allez trouver ça agréable.

3215 **PAR M. BERNARD DROLET:**

OK. Je vais vous dire ça plus tard!

3220 Mon nom, c'est Bernard Drolet, OK, je suis un scientifique, ça fait plus que vingt (20) ans que je suis les développements énergétiques puis tout ce qui a rapport à l'environnement. C'est des dossiers assez suivis de ma part.

Là présentement, le sujet que je parle, c'est la sécurité énergétique et le développement durable.

3225 Mais une chose est sûre, c'est que j'ai pas eu le temps, vu que ça fait pas longtemps que j'ai décidé d'écrire un mémoire, j'en aurais épais à écrire, mais en tout cas, on va essayer de réduire un peu.

3230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

PAR M. BERNARD DROLET:

3235 Bon, qu'est-ce qui arrive, c'est que tantôt, j'ai dit la sécurité énergétique et le développement durable, c'est que j'ai une question que je me pose, c'est: comment marier l'économie et l'environnement qui ont toujours été non compatibles avec les données actuelles? Comment donner la priorité à l'environnement sans sacrifier l'économie?

3240 Sans solution acceptable, nous serions obligés de sacrifier l'économie, car la survie de l'humanité est en jeu; puis c'est sérieux, là, quand je vous dis ça. Parce que les données sur le terrain sont pires que qu'est-ce que les prévisions des scientifiques, puis c'est très très sérieux.

3245 En tout cas, là, on va passer par-dessus ça. Puis j'ai dit, il faut trouver une combinaison gagnante entre l'économie et l'environnement.

Moi, j'appelle ça la sécurité totale. La sécurité totale, ça comprend la sécurité énergétique, la sécurité économique puis la sécurité environnementale.

3250 Donc on va commencer par parler de la sécurité énergétique! La sécurité énergétique fait partie intégrante des concepts de sécurité et d'approvisionnement qui se réalisent dans la diversification des ressources d'approvisionnement énergétique. Mais le principe de sécurité

énergétique est surtout garanti par une perspective d'autoproduction qui vise l'autonomie énergétique.

3255

On peut parler aussi de l'importance de l'énergie. Bon, disons que je pourrais élaborer là-dessus, mais le principal, c'est qu'on sait que les énergies, les compagnies productrices d'énergie, c'est les principales, ils sont considérés comme les premières d'importance dans les fonctions des cités modernes, puis l'énergie est une matière stratégique et la sécurité physique des approvisionnements est nécessaire.

3260

Politiquement, la dépendance aux énergies étrangères crée une versatilité politique plus sûre qu'une indépendance énergétique totale et n'apporte pas la sécurité énergétique souhaitée.

3265

Nous savons que l'économie vacille au gré du prix de l'énergie importée, constitue un sérieux goulot d'étranglement économique pour les pays importateurs. L'absence de production interne d'énergie et l'augmentation des prix créent une instabilité économique dans divers domaines et favorisent la possibilité de fermetures industrielles. Donc une diminution évidente de richesse et de niveau de vie des gens affectés par le prix de l'énergie.

3270

Pour minimiser l'entrave caractérisée par les prix de l'énergie importée soumis aux fluctuations du commerce mondial, nous devons rechercher l'indépendance énergétique qui est dictée par une considération économique et politique.

3275

Le projet ambitieux de créer ses propres sources d'énergie et de réduire sa dépendance vis-à-vis les ressources étrangères cadre avec le gros bon sens pratique, et avec la possibilité de créer des réserves importantes d'énergie utilisable par les transports et les industries, et de disposer de plus puissantes sources d'énergie, les perspectives d'avenir seront illimitées.

3280

Du point de vue strictement économique, en augmentant la production d'énergie au pays, on augmente la possibilité de produire localement des produits et en réduisant le coût de l'énergie, nous favorisons une plus grande utilisation industrielle qui affecte les coûts de la production des marchandises fabriquées et en abaisse le niveau de revient d'un produit. Ainsi, on augmente le niveau de vie des gens.

3285

Du même coup, le faible coût de l'énergie favorise l'exportation de marchandises et la vente d'énergie extérieure augmente la richesse collective et l'amélioration du PNB.

3290

En tout cas, en conclusion, ça, c'était pour l'importance puis la sécurité énergétique, les objectifs, créer ses propres sources d'énergie au plus bas prix, améliorer la balance du PNB et assurer un niveau de revenu palpable, ce qui crée la richesse et garantit la sécurité d'approvisionnement énergétique.

3295 La mise en valeur des ressources disponibles dans la région est la clé de la réussite économique dans bien des pays, et elle est préférable à l'importation de sources qui dépendent du bon vouloir des autres pays.

3300 Puis en parlant aussi de la consommation d'énergie, comme j'ai entendu tantôt, ils disent, il y en a qui parlent beaucoup qu'il faut réduire, mais en réalité, les gens veulent pas réduire la consommation d'énergie. Ça, c'est une "joke", ça. Les gens aiment trop leur confort.

3305 Puis là, en parlant de ça, tantôt, j'ai parlé, bon, d'énergie, de l'importance de l'énergie, je vais parler aussi du développement durable.

J'ai dit, la politique en environnement du développement écologique, avec les changements climatiques, accélérerait les efforts de développement écologique dans un contexte économique durable pour un environnement sain et avec un impact positif et progressif sur les émanations des polluants.

3310 Ça veut dire que dans le développement, il faut parler dans un développement durable, il faut penser à long terme, soit analyser toutes les données et faire ressortir les conséquences environnementales que cela implique, que dans le présent et l'avenir.

3315 En conséquent, il faut, systématiquement au développement industriel et énergétique le respect de l'environnement.

Avec les changements climatiques, nous n'avons plus de marge de manœuvre. Il faut changer notre vision à court terme du développement économique.

3320 Il faut accélérer les efforts du développement écologique dans un contexte économique durable, favoriser un environnement sain avec un impact positif et progressif sur l'élimination des polluants.

3325 Nous devons imposer dorénavant la tolérance zéro. Telle est la seule option valable du développement dans la situation critique présente où nous savons que nous nous dirigeons vers une catastrophe majeure dans un proche avenir.

3330 Les dégâts économiques dus aux catastrophes se chiffrent en milliards de dollars annuellement et vont en augmentant.

3335 Aussi, nous savons que notre planète est malade et que quinze (15) des vingt-quatre (24) écosystèmes dont plusieurs écosystèmes qui vont disparaître entre 2016 et avant 2040, à cause du réchauffement climatique et avec elle, quatre-vingts pour cent (80 %) du principal source d'approvisionnement alimentaire marine dont trente pour cent (30 %) de la biodiversité. C'est énorme.

3340 Le développement actuel sera un problème futur immédiat, car elle implique des technologies polluantes qui a à la base un changement climatique et des problèmes environnementaux majeurs que nous connaissons. Donc le développement écologique est indispensable à notre survie, ainsi que le changement radical de nos technologies des pays développés.

3345 En appliquant un développement durable, nous devons éliminer toutes les sources actuelles de pollution, soit éliminer les technologies polluantes anciennes qui fonctionnent toujours dans notre société. On doit transformer nos anciennes industries vers une industrie écologique propre.

3350 Modifions donc les technologies actuelles en technologies propres.

Ça, c'est le développement durable.

3355 Comme je dis, le problème énergétique actuel en réalité, puis le problème environnemental est politique. Parce que nous avons toutes les solutions pour résoudre tout ça.

3360 Moi, j'ai écrit un petit documentaire pour Kyoto qui disait qu'en résumé, on a des solutions économiques viables et très rentables pour l'avenir du Québec, puis j'ai dit que les solutions existent déjà, il ne reste qu'à les appliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3365 **PAR M. BERNARD DROLET:**

3370 Ça fait que ce que je voulais dire, c'est que pour résoudre le problème environnemental, la plupart des gens cherchent des solutions. Moi, ça fait, en 1983, j'ai trouvé une solution. À l'époque, on parlait pas beaucoup d'environnement. C'était les balbutiements.

Puis j'ai trouvé des solutions. C'est que: produire de l'hydrogène à partir de l'eau. J'ai trouvé des procédés très rentables, supérieurs à qu'est-ce qui se dit, entre guillemets, dans toutes les universités puis les centres de recherche internationale.

3375 J'ai déjà voulu parler à des représentants "gouvernementaux" pour parler de mes solutions, ça les intéressait pas vraiment. Puis j'ai compris qu'ils étaient vraiment au courant de certaines choses, d'après les gens que j'ai pu contacter.

3380 Autrement dit, on pourrait produire un gaz qui remplacerait totalement le gaz naturel, on
pourrait le produire de façon rentable au Québec, il y a eu un rapport qui a été écrit en 1980 par
le centre, c'était – ce sera pas long, m'a vérifier ça ici!

PAR LE PRÉSIDENT:

3385 Le CRIQ?

PAR M. BERNARD DROLET:

3390 Non. Parce que c'est des données ça fait longtemps que j'avais pas regardées.

OK, l'hydrogène, selon les experts du Conseil international de l'hydrogène qui a été
réalisé, qui a été créé, vous êtes probablement au courant, je sais pas si l'organisme existe
encore, là, mais en tout cas, ils ont prévenu que pour l'an 2000, juste le marché de l'hydrogène
pourrait présenter un marché de quatre cents milliards de dollars (400 G\$).

3395

Ça fait que le Québec était extrêmement bien positionné pour le produit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3400 Oui.

PAR M. BERNARD DROLET:

3405 Puis c'est ça, c'est que la politique actuelle, c'est que le gouvernement, bien en tout cas,
en fin de compte, leur statu quo, c'est les énergies actuelles et fossiles, tout ça, puis ils veulent
rien savoir du reste. C'est bizarre un peu, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3410 D'accord. Avez-vous terminé, monsieur Drolet?

PAR M. BERNARD DROLET:

3415 Bien, j'en aurais épais, là, je pourrais en parler quatre (4) heures de temps. Mais disons
qu'on va s'arrêter là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420 Mais on retient le sens.

PAR M. BERNARD DROLET:

Oui, l'essentiel.

3425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'ailleurs la question d'un maillage utile entre la production de l'hydrogène qui n'est pas un combustible en soi qui existe dans la nature, il faut faire l'effort pour le sortir, le maillage possible entre la production de l'hydrogène, l'hydroélectricité et la position du Québec a été évoquée à plusieurs reprises depuis des années, et dans la Stratégie énergétique du Québec, c'est déjà évoqué comme une filière tout à fait intéressante et importante. Il y a même des chaires de recherche à McGill, et peut-être à l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui se consacrent à ce domaine.

3435 Donc ce que vous avez signalé est tout à fait approprié.

C'est juste que vous avez dit – moi, j'ai une seule question – vous avez évoqué tolérance zéro. Ça nous prend tolérance zéro.

3440 **PAR M. BERNARD DROLET:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445 Tolérance zéro à propos de quoi au juste?

PAR M. BERNARD DROLET:

3450 Ça veut dire que les hydrocarbures sont le principal pollueur mondial, en gaz carbonique. Ça veut dire qu'on a les solutions pour réduire tout ça, OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

3455 D'accord.

PAR M. BERNARD DROLET:

3460 Il y a des gens, il y a des recherches qui ont été faites qui ont coûté des millions, les rapports dorment dans des tiroirs, d'autres que ça l'a coûté moins cher, puis ils ont eu des solutions puis des résultats importants, puis que les gouvernements veulent rien savoir. Pourquoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

3465

D'accord.

PAR M. BERNARD DROLET:

3470

Ils ont investi des centaines de millions de dollars dans des recherches d'énergies nouvelles.

3475

Même à l'époque, en 1980, quand ils ont sorti, vouloir l'achat, avec Bourassa, l'achat des minicentrales, OK, à cinquante mégawatts (50 MW), il y avait des programmes intéressants, le premier programme était intéressant, je l'ai le rapport, je l'ai chez nous, et ils acceptaient n'importe quel type de ressource d'énergie même renouvelable.

3480

Mais quand quelqu'un s'est présenté avec vraiment une source d'énergie renouvelable, ils ont modifié le programme pour pas qu'il soit acceptable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3485

D'accord. Alors on va rester là. Votre contribution est très appréciée, merci beaucoup monsieur Drolet.

**DROIT DE RECTIFICATION
PROMOTEUR**

3490

PAR LE PRÉSIDENT:

3495

J'invite maintenant monsieur Glenn Kelly pour la rectification des faits de la séance, il en a fait la demande!

PAR M. GLENN KELLY:

3500

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, nous allons amener des rectificatifs au mémoire de monsieur Blouin.

3505

Le Conseil régional en environnement, s'il y a un mémoire de déposé, nous nous réservons le droit de faire des rectificatifs.

Un commentaire rapide, monsieur Waaub! Oui la Sonatrach coupe, "deeper cut", ou coupe plus profondément dans son GNL, donc il reste de moins en moins de produits lourds à Sonatrach dans le gaz exporté. C'est une clarification que je voulais apporter.

J'aurais un rectificatif sur un propos qui s'est trouvé dans plusieurs mémoires la semaine dernière et qui touche le projet Cacouna et le projet Rabaska.

3510 Certains avaient mis de l'avant qu'on ne devrait pas approuver un deuxième projet, compte tenu que Cacouna était autorisé et avait sa fourniture en GNL. J'ai amené le rectificatif ou la clarification la semaine dernière que Cacouna n'était pas autorisé.

3515 J'aimerais m'attarder au deuxième point, que Cacouna avait sa fourniture en GNL. Ça l'a été soulevé par certains la semaine dernière et même dans certains journaux.

3520 Nous avons discuté en fin de semaine avec Gazprom, comme j'ai déjà dit, on est tenu par des ententes de confidentialité, mais Gazprom nous a permis de clarifier et de dire qu'ils sont, comme vous le savez, en évaluation du projet de la Baltic LNG, que Rabaska est un des sites qu'ils considèrent très favorablement et qu'il n'y a aucune décision de prise sur le site où le GNL de Rabaska va être envoyé.

3525 Donc de prétendre que Cacouna va être fourni par du gaz russe est faux, ça nous a été avancé par Gazprom hier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'il n'y a pas de contrat de signé?

3530 **PAR M. GLENN KELLY:**

Non, il y a pas de contrat signé, non. C'est une clarification que je voulais apporter. Merci.

3535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci monsieur Kelly.

Alors on reprend à dix-neuf heures (19 h) pour la dernière séance de l'audience!

3540 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 12 FÉVRIER 2007 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3545 _____
DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.